

REGION DES CASCADES



PROVINCE DE LA COMOE



COMMUNE RURALE DE OUO

BURKINA FASO

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
Unité-Progrès-Justice

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT 2021-2025 DE OUO

Version définitive

Avec l'appui technique de
Agence de Réalisations Multisectorielles (ARM)



Adresse bureau

Tél 1 : (+226) 70 23 27 29

Tel 2 : (+226) 77 68 31 16

Email : carrures@gmail.com

Ouagadougou

Décembre 2020

Table des matières

Table des matières	1
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES CARTES.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE.....	8
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	8
1.1.1. La situation géographique.....	8
1.1.2. L'organisation administrative de la commune.....	9
1.2. MILIEU PHYSIQUE	10
1.2.1. Le climat	10
1.2.2. Le relief.....	10
1.2.3. Les sols	11
1.2.4. La végétation	13
1.2.5. La faune.....	15
1.2.6. Le réseau hydrographique	15
1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE.....	17
1.3.1. Le profil historique et les groupes ethniques.....	17
1.3.2. L'état et structure de la population	17
1.3.2.1. L'état de la population.....	17
1.3.2.2. La structure de la population	18
1.3.3. La dynamique démographique	19
1.3.3.1. La natalité, fécondité et mortalité	19
1.3.3.2. Les mouvements migratoires de la population	20
II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION	21
2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE.....	21
2.1.1. L'organisation et la gestion municipale.....	21
2.1.2. La gestion des conflits	22
2.1.3. La sécurité.....	22
2.1.4. Les partenaires au développement	23
2.2. SECTEUR DE LA SANTÉ	24
2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION	24
2.3.1. L'enseignement préscolaire	24
2.3.2. L'enseignement primaire	25
2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire	27
2.3.4. La formation professionnelle	27
2.3.5. L'enseignement non formel.....	28
2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	28
2.4.1. L'environnement et le changement climatique.....	28
2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable.....	29
2.4.3. L'assainissement	30
2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE.....	30

2.5.1. L'agriculture	30
2.5.2. Le maraîchage.....	34
2.5.3. L'arboriculture.....	34
2.5.4. La pisciculture	35
2.5.5. L'apiculture.....	35
2.5.6. L'élevage	35
2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE COMMUNICATION ET D'HABITAT.....	37
2.6.1. Les voies de communication et les transports	37
2.6.2. Les infrastructures de transport.....	37
2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS	38
2.7.1. Les infrastructures marchandes.....	38
2.7.2. Le développement de l'activité commerciale	38
2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	38
2.8.1. L'industrie.....	38
2.8.2. L'artisanat	38
2.8.3. L'énergie	39
2.9. SECTEUR DE LA CULTURE, TOURISME, SPORTS ET LOISIRS.....	39
2.9.1. Le tourisme et l'hôtellerie.....	39
2.9.2. La culture, le sport et les loisirs	39
2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE.....	40
2.10.1. L'entrepreneuriat	40
2.10.2. La protection sociale	40
III. GRANDS DEFIS A RELEVER	40
IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	41
4.1. Les fondements.....	41
4.2. La vision.....	43
4.3. Les principes directeurs	43
4.4. L'objectif global et les impacts escomptés.....	43
4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	44
4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	48
4.7. Le plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD.....	52
V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION	64
5.1. Le mécanisme de mise en œuvre.....	64
5.1.1. Les instruments	64
5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre	64
5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières	65
5.3. Le cadre organisationnel.....	65
5.4. Le suivi et l'évaluation	66
5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	66
5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation.....	66
5.5. Le plan de financement	67
5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques	67

5.6.1. Le risque lié à l'insécurité et aux troubles sociopolitiques.....	67
5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs.....	67
5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières	68
5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques.....	68
CONCLUSION	69
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : structure par sexe de la population	18
Tableau 2 : structure par âge de la population.....	19
Tableau 3 : évolution de naissances et décès enregistrés à l'état civil	20
Tableau 4 : répartition des conseillers municipaux par formation politique et par genre	21
Tableau 5 : Situation des établissements primaires de la commune en 2019-2020	25
Tableau 6 : Situation de l'approvisionnement en eau potable	29
Tableau 7 : Evolution des superficies, des rendements et productions des principales cultures de rente	33
Tableau 8 : Evolution des effectifs du cheptel de 2014 à 2019	36
Tableau 9 : axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	45
Tableau 10 : cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales.....	49
Tableau 11 : plan d'actions quinquennal 2020-2024 du PCD.....	53
Tableau 12 : schéma de financement	67

LISTE DES CARTES

Carte 1: situation géographique de la commune rurale de Ouo	8
Carte 2 : Situation administrative de la commune de Ouo	9
Carte 3 : Sols de la commune de Ouo.....	12
Carte 4 : Occupation des terres de la commune de Ouo.....	14
Carte 5 :Réseau hydrographique	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : cadre logique.....	71
-------------------------------	----

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission de l'Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CEB	Circonscription de l'Education de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CPAF	Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DGDT	Direction Générale du développement Territorial
DREP	Direction Régionale de l'Économie et de la Planification
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
IGB	Institut Géographique du Burkina
INO	Inventaire national des Ouvrages
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du développement
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PEM	Point d'Eau Moderne
PCD	Plan Communal de Développement
PNDES	Plan National pour le Développement Économique et Social
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDE	Service Départemental de l'Environnement
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Électricité
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique d'Elevage

INTRODUCTION

Le processus de décentralisation au Burkina Faso consacré par la constitution du 2 juin 1991 est une réalité à l'échelle du pays depuis le 23 avril 2006. Il a consacré la mise en place de nouvelles institutions qui sont devenues des espaces légaux et appropriés pour le développement local. Par ailleurs, des compétences ont été transférées aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de concourir avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ; à la protection et la mise en valeur des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie.

Pour mettre en œuvre ces compétences et aboutir à un développement économique et social, la commune de Ouou, à travers son Conseil municipal, a élaboré et mis en œuvre successivement deux (2). Le premier PCD, élaboré en 2008, a été mis en œuvre sur la période 2009-2013, et le deuxième, élaboré en 2014 et mis en œuvre sur la période 2015-2019.

Les résultats engrangés à travers la mise en œuvre de ces plans se sont avérés mitigés eu égard d'un certain nombre d'insuffisances. Il s'agit notamment de la faible implication et adhésion dans la mise en œuvre du plan, la faiblesse des capacités de mobilisation des ressources propres, l'insuffisance des offres éducatives et sanitaires, le dysfonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du PCD.

Au regard de l'absence d'un plan de développement et fort des insuffisances sus énumérées, le Conseil municipal a donc pris l'initiative d'élaborer un nouveau PCD afin de corriger au mieux les insuffisances des précédents PCD et répondre aux problématiques et exigences actuelles du développement de la commune de Ouou à savoir de disposer d'un document de planification arrimé au Plan national de développement économique et social (PNDES).

Pour l'élaboration de ce présent PCD, le Conseil municipal de Ouou a bénéficié de l'appui technique de l'Agence de Réalisations Multisectorielles (ARM).

Conformément aux guides méthodologiques d'élaboration des PCD, trois niveaux d'approche théorique ont été utilisés pour conduire l'élaboration du présent plan de développement. Il s'agit du respect (i) des principes de l'approche participative, (ii) des prescriptions des guides méthodologiques de planification locale au Burkina Faso et (iii) la prise en compte des thématiques émergentes et des ODD.

La conduite du processus a été basée sur la concertation et la communication constante avec le Conseil Municipal, la commission ad hoc, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement de la commune et les populations à la base. Elle s'est articulée autour des trois (3) principales phases, à savoir (i) la phase préparatoire et de démarrage, (ii) la phase de diagnostic et (iii) la phase de planification et de rédaction du plan.

La phase préparatoire et de démarrage a consisté en la détermination des conditions devant favoriser une bonne conduite de l'étude. Quatre principales étapes ont été suivies :

- ✚ la constitution de l'équipe de planification ;
- ✚ la tenue de la rencontre de cadrage couplée à l'atelier de lancement officiel du processus le 02 octobre 2020 ;
- ✚ la finalisation des outils de collectes de données.

La phase du diagnostic a comporté trois (3) étapes essentielles :

- ✚ le diagnostic participatif ;
- ✚ le diagnostic technique ;
- ✚ la rédaction et la restitution du rapport de diagnostic.

La phase de planification et de rédaction du plan a comporté deux (2) étapes :

- ✚ l'étape de planification qui a consisté en la détermination des orientations de développement, l'exercice d'identification et de priorisation des projets, l'arbitrage et la programmation physique et financière des projets et la détermination des conditions de mise en œuvre du plan.
- ✚ l'étape de rédaction qui a consisté en la rédaction, la restitution et la finalisation du plan.

I. APERÇU GENERAL DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

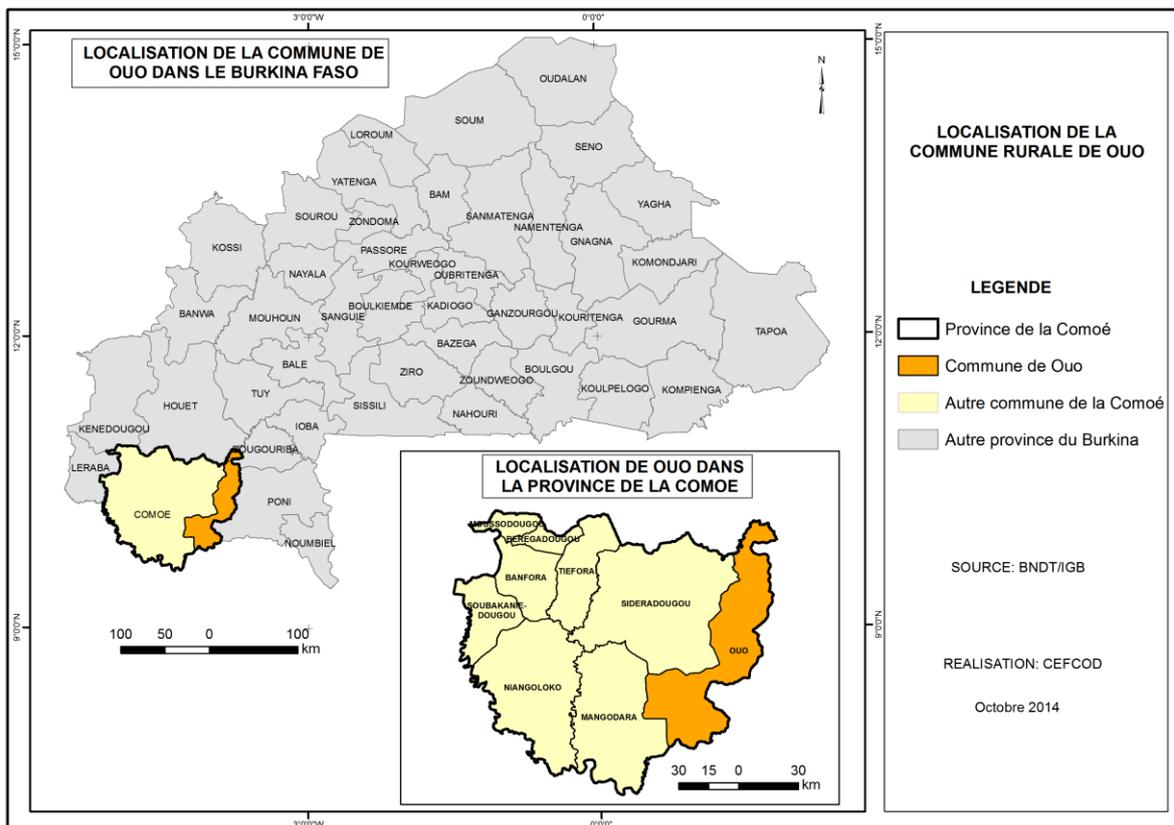
1.1.1. La situation géographique

La commune rurale de Ouo est située à 120 km à l'Est de Banfora, Chef-lieu de la province de la Comoé et de la région des Cascades. Elle couvre une superficie de 2 856 km² et est comprise entre les latitudes 9° et 11° Nord et les longitudes 3° et 5° Ouest. Par ailleurs, la commune de Ouo est limitée :

- ✗ à l'Ouest par les communes rurales de Mangodara et de Sidéradougou dans la province de la Comoé ;
- ✗ au Nord-Ouest par la commune rurale de Karangasso-vigué dans la province du Houet ;
- ✗ au Nord-Est par les communes rurales de Bondigui et de Niononoro dans la province de la Bougouriba ;
- ✗ à l'Est par les communes rurales de Loropéni et de Djigoué dans la province du Poni ;
- ✗ et au Sud par la république de Côte-d'Ivoire.

La carte 1 présente la situation géographique de la commune rurale de Ouo.

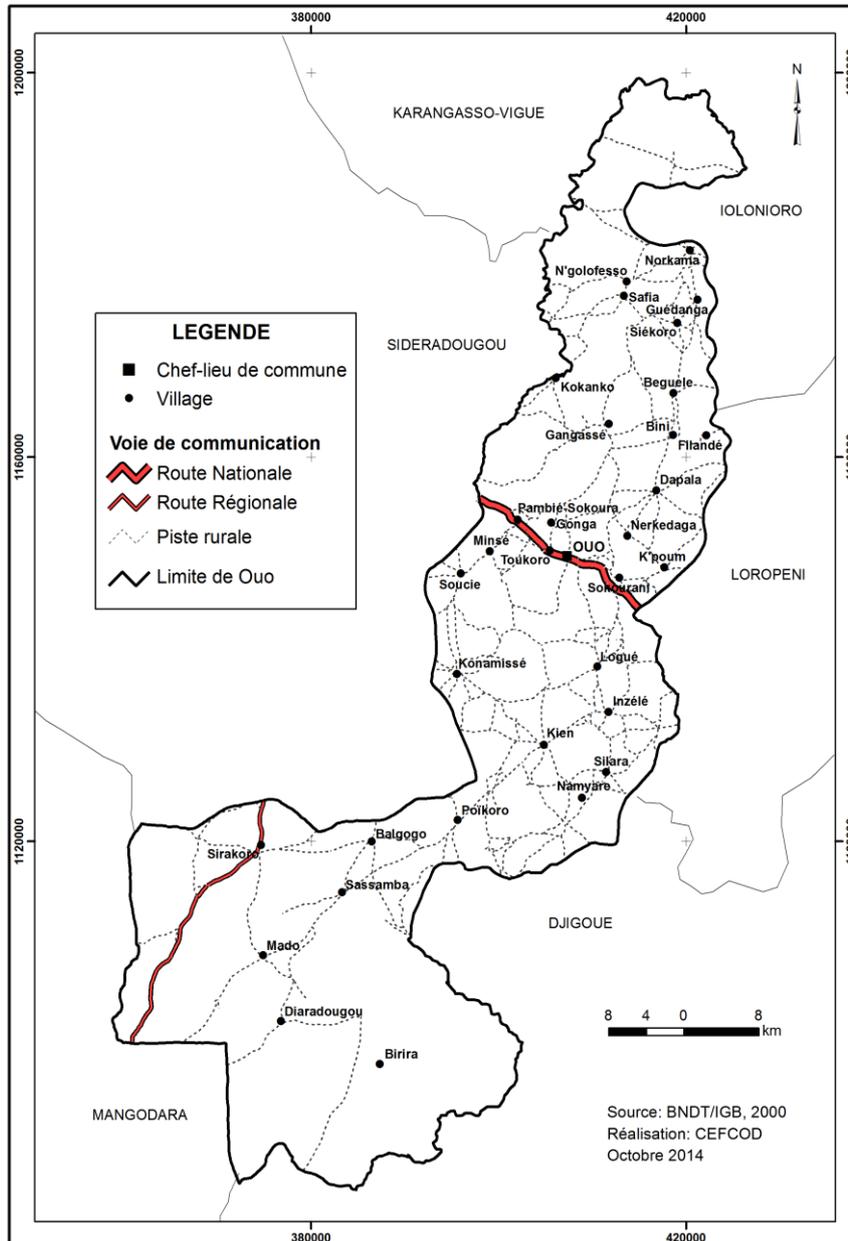
Carte 1: situation géographique de la commune rurale de Ouo



1.1.2. L'organisation administrative de la commune

Erigée en département par l'ordonnance additive n°85-046/CNR/PRES du 29 août 1985, la commune rurale de Ouo a été créée aux termes de la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Par ailleurs, elle s'étend sur une superficie de 2 856 km², soit 18 % de la superficie de la province de la Comoé. La commune compte 28 villages administratifs tels illustrés par la carte 2.

Carte 2 : Situation administrative de la commune de Ouo



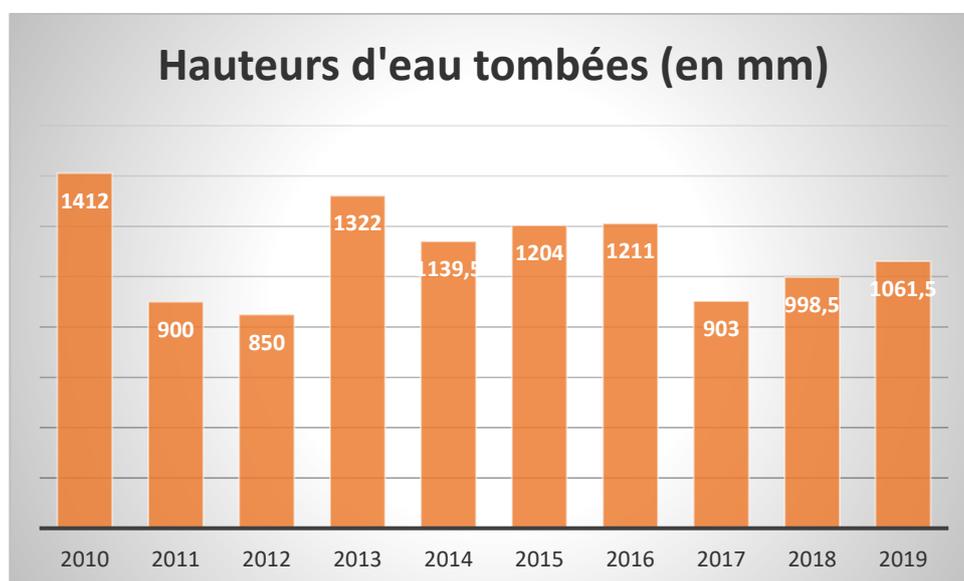
1.2. MILIEU PHYSIQUE

1.2.1. Le climat

De type tropical sud-soudanien, le climat de la commune de Ouo est caractérisé par deux saisons contrastées. La saison sèche est sous l'influence des vents chauds et secs de l'harmattan et s'étend de novembre à mars. En revanche, la saison des pluies va d'avril à octobre et est dominée par les vents humides de la mousson du Sud-ouest.

La fluctuation de la pluviosité durant les 10 dernières années est illustrée par le graphique 1. Au cours de la décennie, l'année 2010 a été la plus arrosée avec une hauteur d'eau tombée de 1 400 mm suivie de l'année 2013, avec 1312 mm. La moyenne de la décennie est de 1100,15 mm d'eau tombée et la température moyenne mensuelle oscille entre 18 et 34°C.

Graphique 1 : Evolution de la pluviosité de 2010 à 2019 dans la commune de Ouo



Source : Présent rapport, à partir des données ZAT de Ouo, Novembre 2020

1.2.2. Le relief

Le substratum géologique a engendré un relief monotone représenté par de collines et de plateaux ainsi que de dépressions naturelles. En effet, les collines ont une altitude qui varie entre 400 et 500 m et sont liées aux structures des roches métamorphiques ou granitiques. Les points culminants se localisent dans les villages de Dangnikorosso, de Lagabié et de Pambié-sokoura qui pourraient constituer des sites potentiels touristiques. En revanche, les plateaux se situent sur la quasi-totalité du territoire communal et présentent une altitude comprise entre 300 et 350 m. En ce qui concerne, les zones de dépression, elles correspondent aux bas -fonds dont la plupart ne sont pas aménagés.

1.2.3. Les sols

La commune de Ouou est caractérisée par une hétérogénéité pédologique (carte 3). Elle est couverte par les sols suivants :

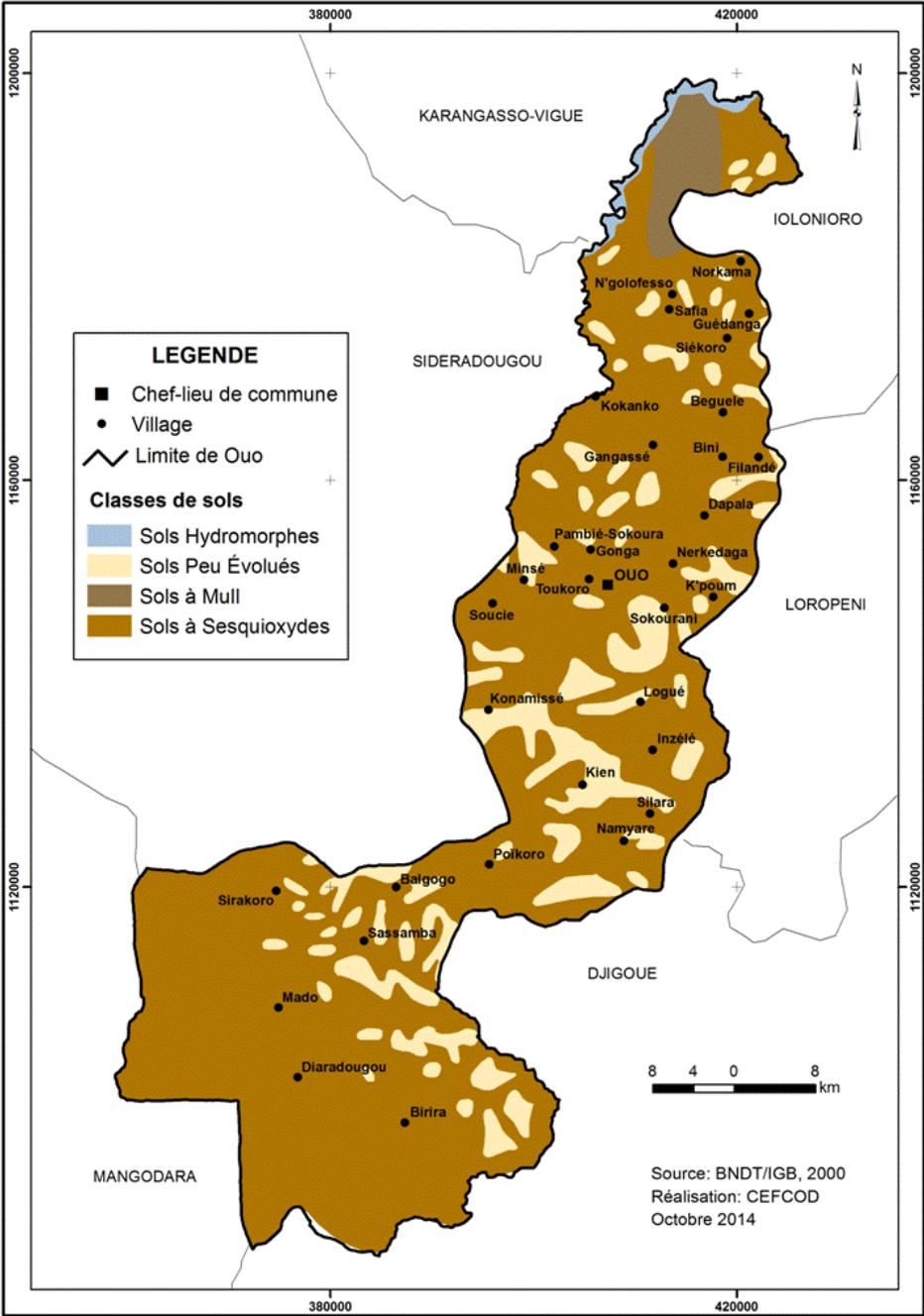
Les lithosols sur cuirasse ferrugineuse et roches diverses. Ce sont des sols caractérisés par une faible épaisseur et occupent 4,38 % de la couverture spatiale de la commune. Ces sols présentent un intérêt agronomique nul ou faible en raison de leur très faible épaisseur. Cependant, ils peuvent servir d'aire de pâturage ou faire l'objet de protection pour favoriser le développement de la végétation naturelle.

Les sols peu évolués d'érosion lithique. Ils sont peu profonds et ont une faible capacité de rétention en eau. Représentant 5,40 % de la superficie communale, ces sols se rencontrent sur les pentes et sont associés aux lithosols sur cuirasse ferrugineuse et/ou aux sols ferrugineux lessivés ou appauvris sur matériau argilo-sableux. Ils sont pauvres en matière organique, azote et phosphore.

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés. Ces sols couvrent la plus grande partie du territoire communal soit 79,69%. Ils restent caractérisés par l'individualisation des sesquioxydes de fer et/ou de manganèse qui leur confère une couleur rouge, ocre, rouille. Ils ont une structure massive en surface et des teneurs faibles en matières organiques. Leur valeur agronomique est moyenne. Par ailleurs, les sols ferrugineux tropicaux lessivés sont beaucoup exploités pour les cultures de céréales, de légumineuses et de rente.

Les sols hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface. Ils sont profonds (> 120 cm) dont l'évolution est dominée par l'action de l'excès d'eau de manière permanente ou temporaire. Ces sols représentent 10,53% de la superficie communale et occupent les plaines alluviales, les axes de drainage et les bas-fonds. En sus, ils sont très sollicités pour les cultures de sorgho, de riz pluvial et irrigué ainsi que pour les cultures maraîchères.

Carte 3 : Sols de la commune de Ouou



1.2.4. La végétation

La végétation est caractéristique de celle de la zone sud-soudanienne. Elle est constituée en effet de savanes arborée, arbustive et herbeuse. La strate arborée se compose principalement de *Khaya senegalensis*, de *Parkia Biglobosa*, de *Pterocarpus erinaceus*, de *Daniellia oliveri*, *Ceiba pantendra*, *Lannea microcarpa*, *Terminalia macroptera*.

Les essences arbustives sont représentées entre autres par *Prosopis africana*, *Detarium microcarpum*, *Terminalia laxiflora* et *Combretum crotonoides*.

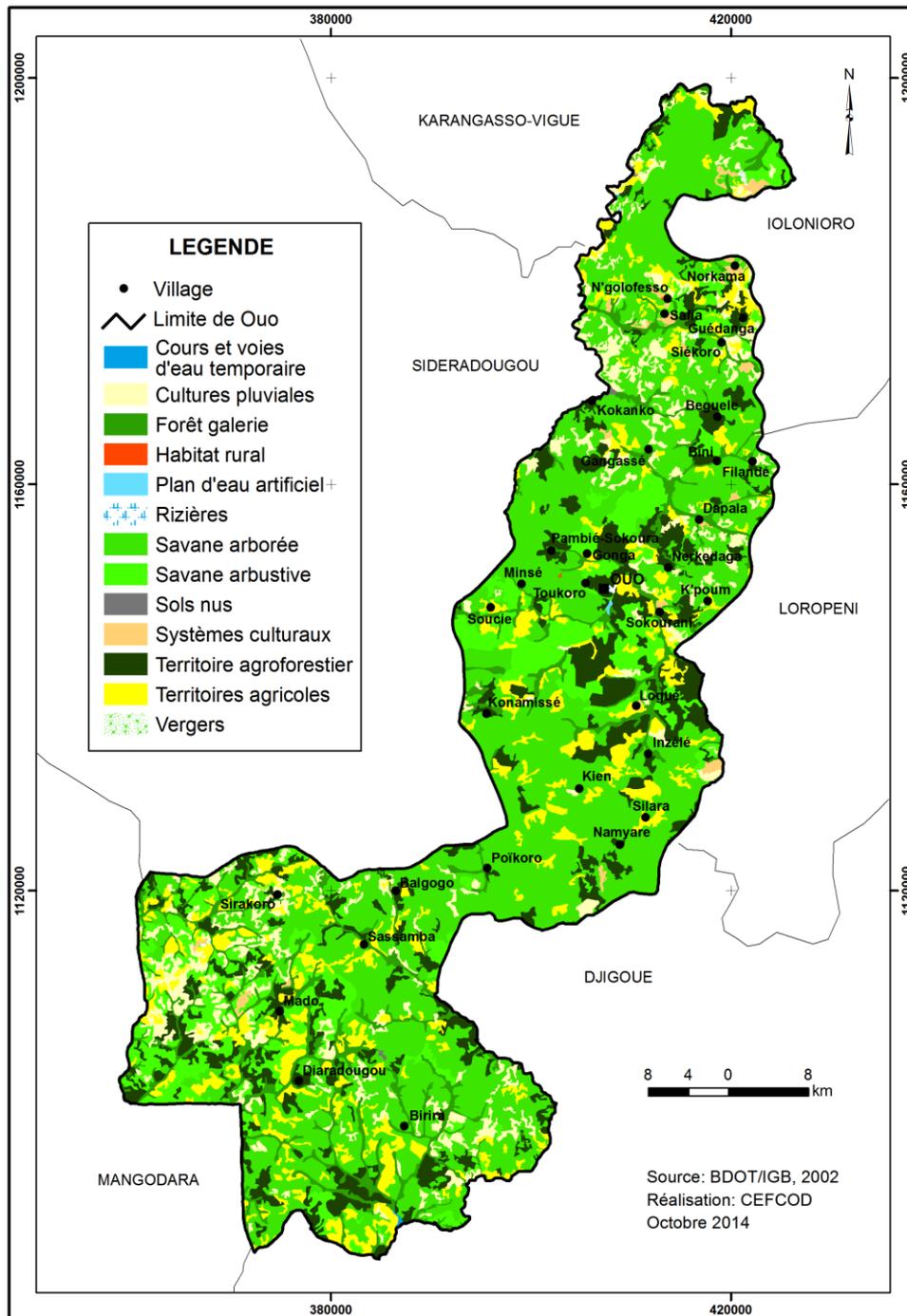
En revanche, le tapis herbacé est dominé par les espèces comme *Andropogon ascinodis*, *Andropogon pseudapricus*, *Loudetia togoensis*, *Andropogon gayanus*, *Pennisetum pedicellatum*. A cela s'ajoutent les parcs agro-forestiers et les formations ripicoles.

Les parcs agro-forestiers occupent 32,89 % du territoire communal et restent dominés par les espèces végétales utilitaires protégées par l'homme. Les formations rupicoles ou forêts-galeries s'étendent sur une superficie estimée à 8, 22% du territoire communal et sont composées des espèces comme *Ficus sycomorus*, *Cola cordiflora*, *Mitragyna inermis* et *Anogeissus leiocarpus*.

La commune dispose d'une forêt classée de Dida qui constitue un refuge de la faune et pourvoyeur en bois pour les besoins énergétiques de des populations.

Par ailleurs, l'occupation des terres est illustrée par la carte 4.

Carte 4 : Occupation des terres de la commune de Ouou



1.2.5. La faune

La commune de Ouo est peu fournie en ressources fauniques. Cette situation est imputable principalement à la pression démographique et à la dégradation du couvert végétal. Par ailleurs, la forêt classée de Dida renferme essentiellement les espèces de cobas, de biches et de phacochères ainsi que de cobs de buffon et de fassa. A cela s'ajoutent, le petit gibier constitué de pintades, de francolins et de lièvres.

1.2.6. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique se limite à trois principales rivières que sont la Boboyé, la Bougouriba et la Baoué (carte 5).

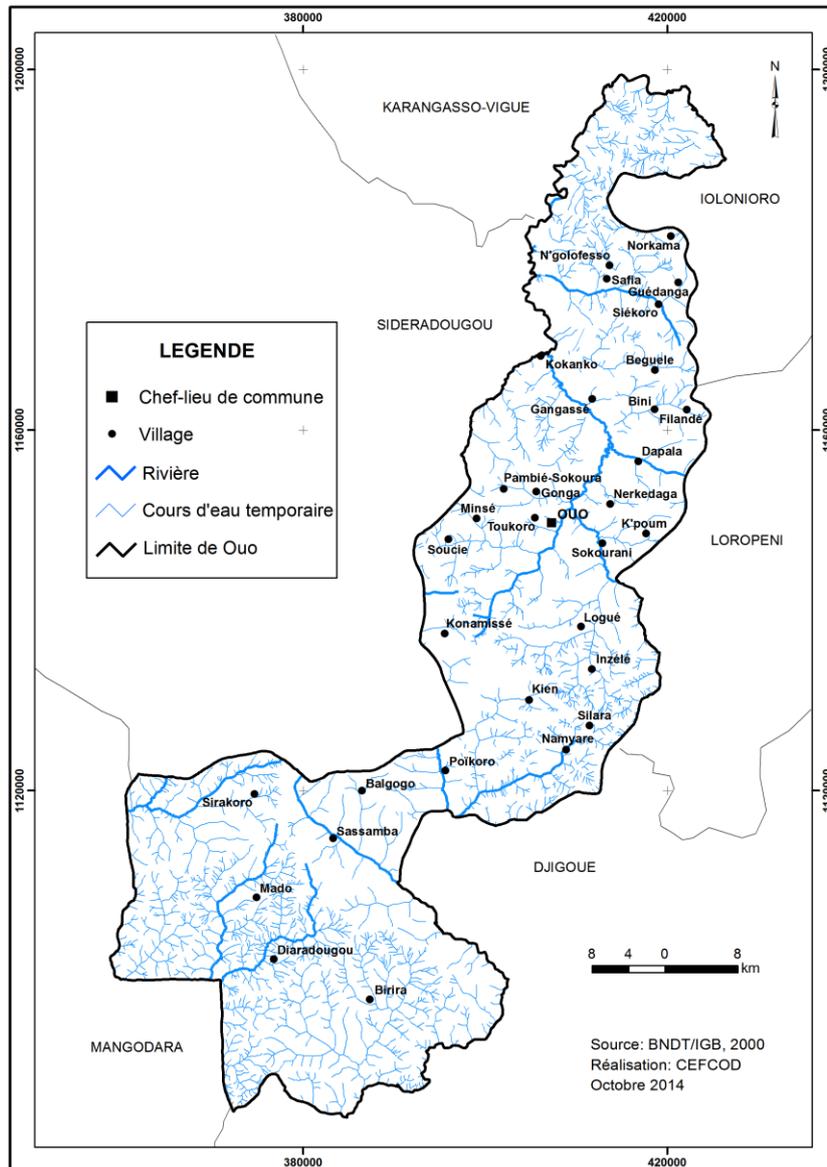
La Boboyé coule du Centre vers le Nord de la commune et prend sa source à 55 km de la rivière Bougouriba. Cette rivière à régime saisonnier dispose d'une retenue d'eau construite dans le village de Ouo.

La Bougouriba relativement pérenne draine la partie Nord de la commune et prend sa source dans le fleuve Mouhoun.

La Baoué ne coule du Centre vers le Sud de la commune. Elle est pérenne et prend sa source dans le fleuve Comoé.

Par ailleurs, les rivières susmentionnées permettent l'approvisionnement des réserves d'eau de surface et la recharge des nappes souterraines ainsi que la production agro-sylo-pastorale.

Carte 5 : Réseau hydrographique



1.3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

1.3.1. Le profil historique et les groupes ethniques

L'historique renseigne que les premiers habitants de Ouo seraient venus de Torokoro. Ils s'installèrent à Ouo qui signifie «la paix » en langue locale Dogossè. Par la suite et ce dans un souci de recherche de sols fertiles, Assoro et son neveu Sory auraient quitté Ouo pour s'installer sur un site où existait un important peuplement d'espèce d'arbre appelée « Ouon » en Dogossè. Ils donnèrent au village le nom de « Ouonkoro » signifiant « à côté des Ouon ». La famille restante à Ouo a rejoint le fondateur et son neveu qui ont remplacé « Ouonkoro » par Ouo en référence à leur premier site d'installation et à la paix recherchée.

De nombreux groupes ethniques habitent dans la commune. Les Dogossè constituent le groupe majoritaire auquel s'ajoutent les Bobo ; les Boaba ; les Nounouma ; Mossis, les Peulhs, les Karaboro, les Marka, les Birifor, les Dagara et les Samo. Par ailleurs, la population est répartie entre trois principales religions que sont l'animisme, l'islam et le christianisme.

1.3.2. L'état et structure de la population

1.3.2.1. L'état de la population

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, l'effectif de la population communale de Ouo est ressorti à 23 508 habitants dont 11 551 hommes et 11 957 femmes répartis dans 3 636 ménages. La population était constituée de 50,86 % de femmes et majoritairement jeune avec 59,33% ayant moins de 25 ans. En outre, l'effectif de la population est passé de 7 142 habitants en 1996 à 23 508 habitants en 2006 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,6% qui est par ailleurs supérieur à celui provincial estimé à 5,4%.

Par ailleurs, la population est estimée à 50 421 habitants en 2020 dont 23 910 hommes et 26 511 femmes.

1.3.2.2. La structure de la population

Selon les résultats du RGPH 2006, la commune de Ouo est à majorité féminine. En effet, ces résultats montrent qu'en 2006, elle était constituée de 50,86% de femmes.

Tableau 1 : structure par sexe de la population

Année	Total	Homme	Femme	% Femme
2015	40 534	19 200	21 334	52,63%
2016	42 564	20 164	22 400	52,63%
2017	44 580	21 123	23 457	52,62%
2018	46 569	22 071	24 498	52,61%
2019	48 519	23 001	25 518	52,59%
2020	50 421	23 910	26 511	52,58%
2021	52 301	24 801	27 500	52,58%
2022	54 161	25 683	28 478	52,58%
2023	56 001	26 556	29 445	52,58%
2024	57 821	27 419	30 402	52,58%
2025	59 621	28 272	31 348	52,58%

Source : RGPH 2006, INSD 2009, DREP/CAS 2020

Selon les projections démographiques réalisées par la Direction régionale de l'économie et de la planification (DREP) des Cascades, la tendance va se maintenir. Ainsi, l'effectif des femmes continuera à être plus élevé que celui des hommes sur toute la période 2020-2025. La commune de Ouo est caractérisée également par sa forte jeunesse. En effet, la proportion des jeunes de moins de 15 ans représentait 48,16% de la population totale en 2006. En 2020, selon les projections démographiques, les jeunes de moins de 15 ans sont estimés à 24 750, soit 49,09% de la population communale. Les jeunes de moins de 20 ans sont estimés en 2020 à 30 692, soit 60,87% de la population totale, ce qui implique des défis majeurs à relever sur les plans scolaire, sanitaire, de la formation professionnelle et emploi des jeunes. La tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans considérée comme population active est évaluée à 48,96% de la population communale en 2006. Cette tranche d'âge va concerner 49,06% de la population totale en 2020 environ 24 734 comme indiqué dans le tableau ci-après. Les personnes âgées (65 ans et plus) quant à elles ne représentent que 936, soit 1,86% de la population totale.

Tableau 2 : structure par âge de la population

Age	0-14 ans		15-64 ans		65 ans et plus		Total
Année	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
2006	11 322	48,16%	11510	48,96%	472	2,00%	23 508
2015	20 468	50,50%	19 287	47,58%	778	1,92%	40 534
2016	21 398	50,27%	20 353	47,82%	812	1,91%	42 564
2017	22 294	50,01%	21 440	48,09%	845	1,90%	44 580
2018	23 151	49,71%	22 547	48,42%	871	1,87%	46 569
2019	23 970	49,40%	23 648	48,74%	900	1,86%	48 519
2020	24 750	49,09%	24 734	49,06%	936	1,86%	50 421

Source : RGPH 2006, INSD 2009

1.3.3. La dynamique démographique

1.3.3.1. La natalité, fécondité et mortalité

En raison de l'indisponibilité de certains indicateurs au niveau communal, ceux du niveau régional et/ou provincial seront utilisés. Il ressort des résultats du RGPH-2006 que la région des Cascades présente un taux brut de natalité de 47,2 ‰ contre 45,8 ‰ pour l'ensemble du pays. Selon la province, il était de 47,9 ‰ dans la Léraba contre 47,0 ‰ dans la Comoé.

Au niveau régional, le taux de natalité élevé en 2006 se justifie par un indice synthétique de fécondité (ISF) élevé de 6,2 enfants. Il varie selon les provinces ; 6,6 pour la Léraba et 6,1 pour la Comoé. Toutefois, l'ISF régional a connu une baisse sensible et se situe à 6 enfants par femme en 2010 selon les résultats de l'EDS 2010.

Le taux brut de mortalité (TBM) en 2006 évalué à 12,2‰ est au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 11,8‰. Selon les résultats de l'EDS 2010, la région a enregistré un quotient de mortalité infanto-juvénile de 170‰ contre une moyenne nationale de 129‰. Ce qui implique une hausse de la mortalité de cette frange de la population régionale, car ce taux se situait à 164,7‰ en 2006.

De façon spécifique, on note une tendance baissière de la mortalité infantile entre 2006 et 2010 (101,5‰ en 2006 contre 96‰ en 2010). Par contre, une aggravation de la mortalité juvénile est observée au cours de la même période (81‰ en 2010 contre 64,6‰ en 2006).

En terme de naissances et de décès, le tableau suivant présente l'évolution de la situation de 2015 à 2019.

Tableau 3 : évolution de naissances et décès enregistrés à l'état civil

	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances	416	1 104	340	309	305
Décès	1	5	0	0	0

Source : annuaire statistique 2019 de la région des Cascades

Le nombre de naissances et décès enregistrés à l'état civil a connu une baisse durant ces trois (3) dernières années. En 2019, on a enregistré 305 naissances et zéro cas de décès à l'état civil.

1.3.3.2. Les mouvements migratoires de la population

Les mouvements migratoires se caractérisent par les migrations internes et externes ainsi que l'immigration.

- ✓ Les migrations internes, elles regroupent les mouvements des populations à la recherche de pâturages, de zones agricoles plus fertiles. A cela s'ajoutent, les mouvements migratoires plus ou moins saisonniers des jeunes et des adultes vers les sites aurifères de la commune ;
- ✓ Les migrations externes, ce type de migration s'inscrit dans le mouvement global de la population Burkinabè vers l'extérieur. Les migrations externes au sein de la Commune s'expriment sous forme de départs considérables vers les grands Centres urbains du pays et les pays limitrophes tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali pendant la saison sèche à la recherche d'emplois plus rémunérateurs. Cette migration est plus accentuée au niveau des jeunes handicapant le développement endogène de ces communautés ;
- ✓ L'immigration, elle est relativement peu importante et se caractérise par l'arrivée d'étrangers pour le commerce, la recherche de terres cultivables et la recherche d'emplois.

II. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DES SECTEURS DE PLANIFICATION

2.1. SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE

2.1.1. L'organisation et la gestion municipale

Le Conseil Municipal, élu pour un mandat de cinq (05) ans est composé de 56 Conseillers municipaux répartis comme suit par formation politique.

Tableau 4 : répartition des conseillers municipaux par formation politique et par genre

Formation politique	Nombre de sièges obtenus	Genre	
		Femme	Homme
NAFA	03	00	03
CDP	19	01	18
MPP	31	01	30
NTD	03	00	03
Total	56	02	54

Source : PDI, Mairie de Ouo, novembre 2020

Dans l'ensemble, on note que la gent féminine n'est pas fortement représentée dans le Conseil municipal. On ne compte que deux (02) femmes dont l'une du parti CDP et l'autre du MPP. Aussi, il ressort que la grande majorité des Conseillers municipaux est analphabète ; ce qui rend difficile la prise en charge de leur rôle et de leurs engagements vis-à-vis des populations à la base.

Ainsi, le Conseil municipal de Ouo est composé de 73,21% de conseillers illettrés, 14,29% de niveau primaire, 8,93% de niveau secondaire et 3,57% de niveau supérieur.

En somme de 2015 à 2019, le Conseil Municipal connaît un fonctionnement normal et régulier au rythme de 4 sessions ordinaires par an et deux (02) sessions extraordinaires, avec une participation effective des Conseillers municipaux.

En matière de services municipaux, ils sont tous créés conformément à l'organigramme type des mairies. Ces services fonctionnent, toutes fois, on note un besoin en ressources humaines aussi bien en quantité et en qualité. La majorité des services ne compte qu'un agent.

En termes de matériels de bureau et de moyens logistiques, il ressort que la Mairie est assez bien équipée. Toutefois, des besoins en équipements supplémentaires ont été exprimés pour rendre plus opérationnels certains services notamment le secrétariat général, le secrétariat, le service de l'Etat civil, le service des adjoints et le cabinet du maire.

En termes de budget, les recettes et les dépenses totales de la commune ont été respectivement de l'ordre de 219 539 265 F CFA et 172 237 447 F CFA en moyenne par an. L'évolution de ces indicateurs, même si elle est fort appréciable, indique que des efforts supplémentaires sont à réaliser en termes de maîtrise du budget. La capacité de la commune à s'autogérer sur la base de ses fonds propres ne lui permet pas d'exécuter convenablement les projets de développement dont le besoin pressant a été révélé au niveau des communautés de base.

2.1.2. La gestion des conflits

La terre faisant l'objet de support de toute activité humaine, cela a pour conséquence une compétition âpre pour son occupation et son contrôle. Cette lutte engendre parfois des tensions au sein de la population.

Les conflits les plus fréquents sont les conflits agriculteurs-éleveurs mais également les problèmes fonciers. Ils sont résolus soit dans un cadre traditionnel, soit dans un cadre administratif. En général, lorsqu'il y a un conflit, les protagonistes s'en remettent d'abord aux autorités traditionnelles. Cette instance arrive à donner satisfaction dans la plupart des cas à travers la conciliation qui est toujours envisagée en premier lieu.

Avec la loi portant Régime foncier rural, des commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) sont mises en place faisant d'elle la seule compétente locale dans le domaine. C'est en cas de non conciliation que le juge peut être valablement saisi d'un conflit foncier rural avec le procès-verbal de non conciliation produit par la CCFV du lieu du conflit.

2.1.3. La sécurité

La question sécuritaire constitue un enjeu majeur dans la commune de Ouou au regard de la situation sécuritaire marquée par des attaques terroristes. En effet, la commune a connu depuis 2019, deux (2) attaques terroristes ayant causé des blessés. Le niveau d'insécurité élevé. Il est ressorti que le niveau de collaboration de la population est assez bon, cependant on note des problèmes linguistiques. Selon les responsables des services de sécurité, le principal problème de sécurité dans la commune est le terrorisme. Toutefois, les causes de ces attaques restent jusque-là méconnues.

Pour faire face à ces problèmes de sécurité, les services de sécurité effectuent en permanence des patrouilles et des actions de sensibilisation, et ce malgré les contraintes liées à :

- l'insuffisance et le mauvais état des moyens roulants et des matériels informatiques ;
- la faible dotation en carburant ;
- la non mise en place des comités locaux de sécurité ;
- la faible couverture en réseau de téléphonie mobile ;
- l'impraticabilité des routes et le fait que la zone soit très boisée.

2.1.4. Les partenaires au développement

En matière d'organisation de la société civile, il existe un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'associations de développement qui interviennent sur le territoire communal. En effet, la commune de Ouo bénéficie de l'intervention de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES CARITAS BURKINA), de la Croix rouge, de l'Association Muyun, de Helvetas, de l'Association des jeunes pour le développement de Ouo et de l'Association « WASSA » des femmes de Toukoro. L'intervention de ces ONG et AD porte sur les domaines de l'hygiène, eau et assainissement, la formation professionnelle et l'éducation de base, l'aide humanitaire, le genre et l'équité sociale. L'impact des interventions de ces ONG et D sont perceptible sur le terrain. C'est pourquoi, il est important que ces partenariats soient renforcés pour une synergie d'actions, gage d'un développement socioéconomique harmonieux de la commune.

Au titre des projets et programmes, la commune de Ouo en compte plusieurs dont la majorité a une envergure nationale. Ces partenaires interviennent dans des domaines variés à savoir l'hydraulique villageoise, l'assainissement, le renforcement des capacités, l'accompagnement financier, l'élevage, l'environnement, l'agriculture, la nutrition, etc.

Les principaux projets et programmes intervenant dans la commune sont :

- le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) ;
- WaterAid Burkina Faso ;
- le projet NUT PASANAD : projet pour la prévention de la malnutrition chronique ;
- le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural (PAEPA-4R);
- le Projet National de Développement Rural Productif (PNDRP).

La commune de Ouo bénéficie également de l'accompagnement de l'Etat à travers ses établissements publics (EPE) et services techniques déconcentrés implantés sur son territoire ou intervenant à partir du Chef-lieu de la province, Banfora. Il s'agit du fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), la Préfecture, la Brigade de Gendarmerie, le Service départemental de l'agriculture, le Service départemental de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, le Service départemental des ressources animales et halieutiques, la Circonscription de l'Enseignement de Base et le CSPS.

Les problèmes majeurs rencontrés par les services administratifs sont entre autres l'insuffisance et la vétusté des équipements et l'insuffisance de renforcement de capacités techniques des agents.

Au titre de l'administration, il ressort les contraintes suivantes :

- L'absence de services des impôts et de perception dans la commune ;
- L'absence de bâtiment pour le personnel de la commune ;
- L'absence d'un moyen de déplacement à 4 roues ;
- L'insuffisance des moyens de déplacement à 2 roues dans les services.

2.2. SECTEUR DE LA SANTE

Le système sanitaire de la commune est piloté par le district sanitaire de Mangodara. Ce district a essentiellement pour rôles d'assurer l'organisation des soins curatifs et préventifs promotionnels dans les formations sanitaires ainsi que la réhabilitation des structures de soins, le monitoring, la supervision et l'exécution des activités.

En termes d'infrastructures et des équipements sanitaires, la commune dispose de quatre (4) CSPS localisés à Ouou, Norkama, Sassamba et Poïkoro. Toutes ces formations sanitaires disposent de latrines et de forages auxquels s'ajoutent les dépôts MEG.

Les principales maladies rencontrées dans la commune sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques et les ulcères de l'estomac et du duodénum.

Sur le volet VIH/SIDA, on note l'existence de cas de VIH dans la commune. En 2019, le nombre de cas a été de cinq (5). Le nombre de femmes enceintes dépistées a été de 960 contre 840 en 2018.

Sur le volet de la nutrition, en 2019, le pourcentage d'enfants présentant une malnutrition (émaciation) est ressorti à 45 contre 36 en 2018. On note une aggravation donc de la situation par rapport à l'année précédente. Toutefois, avec la mise en œuvre du projet NUD PASANAD, l'espoir que la situation nutritionnelle s'améliore dans la commune est fondé.

Un certain nombre de contraintes minent le secteur de la santé et de la nutrition. Ce sont entre autres :

- l'absence de CSPS dans les villages ;
- la vétusté des infrastructures telles des dispensaires qui ne répondent pas aux normes (dispensaire du CSPS de Ouou) ;
- L'absence de Centre Médical dans la commune ;
- l'absence d'incinérateurs dans tous les CSPS ;
- le mauvais état des logements et des latrines (CSPS Ouou) ;
- l'existence de dépôts MEG ne répondant pas aux normes dans certaines CSPS (Ouou).
- l'insuffisance des moyens (financiers et techniques) ;
- l'insuffisance de formation des acteurs ;
- l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les comportements à risques ;
- la faible connaissance des situations sérologiques de la population ;
- L'analphabétisme d'une tranche donnée de la population ;
- L'inaccessibilité géographique du CSPS de Ouou ;
- L'insuffisance des moyens roulants.

2.3. SECTEUR DE L'EDUCATION ET LA FORMATION

Dans la commune de Ouou, l'offre éducative est diversifiée, allant de l'éducation formelle à celle non formelle structurée autour de l'alphabétisation de toutes les couches de la société.

2.3.1. L'enseignement préscolaire

Le préscolaire regroupe l'ensemble des établissements accueillant les enfants de moins de 5 ans. Aucun établissement préscolaire n'existe dans la commune. Par conséquent,

l'enseignement préscolaire est inexistant dans la commune de Ouo. Au regard de l'importance de cet ordre d'enseignement, une réflexion doit être menée pour envisager la création des établissements préscolaires dans la commune.

2.3.2. L'enseignement primaire

La commune compte 44 écoles primaires dont 38 publiques et 06 privées en 2019-2020. On dénombre 161 salles de classe dont 72 sont sous paillotes et 14 logements.

Le tableau suivant présente la situation des établissements primaires de la commune.

Tableau 5 : Situation des établissements primaires de la commune en 2019-2020

Localisation	Nom de l'école	Statut de l'école	Nombre de salles de classe			Logements
			Construites	Sous-paillotes	Total	
Balgogo	Balgogo	Public	3	2	5	2
Bamourou	Bamourou	Public	3	0	3	0
Béguélé	Béguélé	Public	3	0	3	1
Bergouè	Bergouè	Public	0	3	3	0
Bawé	Bawé	Public	0	2	2	0
Bini	Bini	Public	3	0	3	0
Dapala	Dapala	Public	3	0	3	0
Derboko	Derboko	Public	0	3	3	0
Dibi	Dibi	Public	3	0	3	0
Djinaknkoli	Djinaknkoli	Public	0	3	3	0
Gagansé	Gagansé	Public	3	0	3	0
Gouèlè	Gouèlè	Public	0	3	3	0
Guédanga	Guédanga	Public	0	3	3	0
Inzélé	Inzélé	Public	0	3	3	0
Kagassa	Kagassa	Public	3	0	3	0
Konamissé	Konamissé	Public	3	1	4	0
Kien	Kien	Public	3	0	3	0
K'poum	K'poum	Public	3	0	3	0
Leguéla	Leguéla	Public	3	0	3	0
Minsé	Minsé	Public	3	0	3	0
N'golofeso	N'golofeso	Public	0	3	3	0
Nerkedaga	Nerkedaga	Public	3	0	3	1
Norkama	Norkama	Public	6	0	6	0
Omi	Omi	Public	2	1	3	0
Ouo A	Ouo A	Public	6	0	6	2
Ouo B	Ouo B	Public	3	2	5	3
Pambiè	Pambiè	Public	0	3	3	0

Localisation	Nom de l'école	Statut de l'école	Nombre de salles de classe			Logements
			Construites	Sous-paillotes	Total	
Pambiè Sokoura	Pambiè Sokoura	Public	3	0	3	1
Poïkoro	Poïkoro	Public	6	0	6	0
Safia	Safia	Public	4	1	5	0
Samako	Samako	Public	3	0	3	0
Sassamba	Sassamba	Public	0	3	3	0
Sièkoro	Sièkoro	Public	4	0	4	0
Sirakoro	Sirakoro	Public	0	4	4	1
Sirakoro de Pambiè	Sirakoro de Pambiè	Public	3	0	3	1
Sokourani	Sokourani	Public	3	0	3	1
Soucié	Soucié	Public	1	2	3	1
Logué	Logué	Public	3	2	5	0
Konamissé	Manar Islam	Privé	0	6	6	0
Léguéla	Tou Salam	Privé	0	3	3	0
Kagassa	Mifta El oloum	Privé	0	4	4	0
Omi	Mifta El oloum	Privé	0	5	5	0
Ouo	Mifta El oloum	Privé	0	5	5	0
Ouo	Tarbiya islamia	Privé	0	5	5	0
Total			89	72	161	14

Source : Service des statistiques : CEB de Ouou

En 2019-2020, dans les établissements publics, le ratio élèves/classe varie en fonction des écoles variant entre 11 et 55 élèves/classe. Toutefois, le ratio moyen est de 32 élèves par classe ; ce qui est en dessous de la norme nationale qui est de 50 élèves par classe et approximativement égale à celle préconisée par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040 qui est de 30 élèves par classe. Dans les établissements privés, quand bien même toutes les salles de classes sont des classes sous-paillotes, le ratio élèves/classe varie entre 18 et 52 élèves/classe, avec un ratio moyen de 34 élèves par classe.

En termes d'actions à réaliser, il y a lieu de procéder à la résorption des classes sous paillote. Aussi, le nombre actuel des classes sous-paillotes s'élève à 72, d'où il faut construire 72 salles de classe.

Aussi, il ressort que la plupart de ces établissements sont confrontés à des difficultés telles que :

- la vétusté de certains bâtiments ;
- l'absence de clôture dans certains établissements ;

- L'absence d'écoles dans certains villages qui disposent de population scolarisable importante comme Kassité, Gaïn, Dagnini Poïkoro et Wongôrô ;
- l'insuffisance et le manque d'entretien des latrines ;
- l'insuffisance du personnel ;
- l'insuffisance des matériels et mobiliers (tables-bancs, bureaux, armoires, etc.) ;
- l'insuffisance du matériel informatique (ordinateur, imprimantes, encre, etc.) ;
- l'insuffisance de carburant pour les supervisions ;
- le manque de moyens logistiques roulants pour la supervision des écoles.

Par ailleurs, plusieurs écoles souffrent du manque d'infrastructures annexes telles que les logements, les latrines etc. Ainsi, seulement dix (10) écoles disposent de logements pour enseignants.

Au regard de ces constats, certaines actions méritent d'être menées pour redorer le blason du système éducatif primaire au niveau de la commune de Ouou. Il s'agit entre autres de :

- ✓ la normalisation d'écoles de 3 à 6 salles de classes ;
- ✓ la construction des salles de classes supplémentaires ;
- ✓ la réhabilitation des écoles en voie de dégradation ;
- ✓ la dotation suffisante et à temps des écoles en fournitures et manuels scolaires ;
- ✓ la dotation suffisante en matériels informatiques ;
- ✓ le recrutement de personnel ;
- ✓ la construction de logements ;
- ✓ la dotation de moyens logistiques roulants pour la supervision des écoles.

2.3.3. L'enseignement post-primaire et secondaire

La commune de Ouou compte au total 04 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général tous du public totalisant 16 salles de classe en 2019.

Les difficultés majeures rencontrées dans le post-primaire et secondaire sont entre autres :

- l'absence de clôture de certains établissements ;
- l'insuffisance des salles de classe ;
- le manque d'outils informatiques ;
- l'absence d'électricité ;
- l'insuffisance de bibliothèques adaptées au profit des élèves ;
- le manque de moyens roulants pour les administrations ;
- manque de documentation pédagogique au profit des enseignants ;
- manque d'électricité ;
- l'insuffisance du personnel enseignant.

2.3.4. La formation professionnelle

Aucune école de formation professionnelle n'est implantée dans la commune de Ouou.

2.3.5. L'enseignement non formel

L'éducation non formelle est caractérisée par l'alphabétisation. Ainsi, la commune compte un CEBNF non fonctionnel utilisé par l'école classique et 15 CPAF où sont enseignées principalement le Djoula et le Dogossé. Par ailleurs, ces centres sont axés sur l'alphabétisation initiale (AI) en première année et la formation complémentaire de base (FCB) en deuxième année. Les taux de réussite des apprenants pour chacun des niveaux AI et FCB sont satisfaisants. Au regard de ces taux appréciables, il est indispensable de mener des actions allant dans le sens de l'acquisition d'infrastructures dans les villages où s'ouvrent des centres d'alphabétisation.

2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

2.4.1. L'environnement et le changement climatique

La commune de Ouou compte une forêt classée en l'occurrence la forêt classée de Dida, d'une superficie de 75 000 ha avec la savane arborée comme type de formation d'occupation et quatre (4) espaces de conservation (Toukoro, Bin, Sirakoro et Ouou). Il existe également une pépinière dont la capacité de production annuelle est de 8 800 plants. Les principales espèces produites sont l'anacardium occidentale, mangoufiera indica, eucalyptus sp, moringa, acacia nilotica.

En outre, la gestion des ressources naturelles, même si elle n'est pas reléguée au second plan par les populations, semble l'être. En effet, les actions anthropiques telles que les occupations illégales des aires de conservation, les feux de brousse, l'utilisation anarchique des herbicides, la coupe abusive du bois sont autant de pratiques qui portent atteinte à la biodiversité.

De façon générale, les problèmes environnementaux majeurs de la commune de Ouou sont :

- la pression agricole (culture extensive, défrichement anarchique...);
- les changements climatiques ;
- l'utilisation non rationnelle des intrants dont l'impact est la pollution sols et des eaux ;
- les occupations illégales des aires de conservation (forêt classée de Dida) ;
- la pression sur les ressources forestières : la production frauduleuse de charbon de bois.

La commune de Ouou à l'image des autres communes de la province n'échappe pas aux manifestations de ces changements climatiques. En plus de leurs effets directs, les changements climatiques agissent comme catalyseur, accentuant les effets néfastes des actions de l'homme sur l'environnement.

Les manifestations du changement climatique dans la commune se traduisent par des phénomènes tels que la sécheresse (tarissement des points d'eau), forte chaleur, la violence des vents et l'irrégularité des pluies. Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau,

de la foresterie et de la faune sont les plus vulnérables. Toutefois, plusieurs autres sous-secteurs subissent les effets des changements climatiques comme les produits forestiers non ligneux (PFNL), les habitations, les infrastructures de désenclavement, les infrastructures d'hydraulique, etc.

Les impacts des changements climatiques sur ces sous-secteurs sont notamment :

- la baisse des rendements ;
- la perte des récoltes ;
- la baisse de la productivité du cheptel ;
- l'accroissement de la prévalence des maladies du bétail ;
- la réduction des pâturages ;
- la destruction des infrastructures ;
- la baisse des quantités d'eau de surface et d'eau souterraine ;
- la diminution de la biodiversité (disparition d'espèces végétales et animales) ;
- la réduction de la superficie et du potentiel des formations naturelles.

2.4.2. La situation de l'approvisionnement en eau potable

Selon les résultats de l'INO 2019, la population totale desservie de la commune est de 25 995 contre une population totale non desservie de 14 293, avec un besoin de 57 PEM. Il en ressort un taux d'accès de 64,5%.

Le tableau suivant donne la situation de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Ouou.

Tableau 6 : Situation de l'approvisionnement en eau potable

VILLAGE	Population 2019	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux d'accès
BALGOGO	2079	1549	530	2	74,5%
BEGUELE	1134	600	534	2	52,9%
BINI	776	494	282	1	63,7%
DAGNINIKOROSSO	270	209	61	1	77,4%
DAPALA	1572	900	672	3	57,3%
GANGASSE	2783	1715	1068	4	61,6%
GONGA	384	300	84	1	78,1%
GUEDANGA	473	473	0	0	100,0%
INZELE	448	448	0	0	100,0%
KIEN	471	471	0	0	100,0%
KONAMISSE	2455	1905	550	2	77,6%
K'POUM	742	556	186	1	74,9%
LOGUE	3420	2135	1285	5	62,4%
MADO	542	300	242	1	55,4%
MINSE	456	456	0	0	100,0%
NERKEDAGA	892	892	0	0	100,0%
N'GOLOFESSO	2390	1500	890	3	62,8%
NORKAMA	2120	1430	690	3	67,5%
OUO	1792	1728	64	1	96,4%
PAMBIE-SOKOURA	1270	874	396	2	68,8%

VILLAGE	Population 2019	Population desservie	Population non desservie	Besoin PEM	Taux d'accès
POIKORO	1966	1033	933	4	52,5%
SAFIA	2443	777	1666	6	31,8%
SASSAMBA	2096	600	1496	5	28,6%
SIEKORO	1860	1272	588	2	68,4%
SIRAKORO	2020	1156	864	3	57,2%
SOKOURANI	696	464	232	1	66,7%
SOUCIE	2351	1500	851	3	63,8%
TOUKORO	387	258	129	1	66,7%
Total	40 288	25 995	14 293	57	64,5%

Source : INO 2019

A la lecture du tableau, seulement 5 villages sur les 28 ont un taux d'accès à l'eau de 100%. Les taux d'accès des autres villages varient entre 28,6% (Sassamba) et 96,4% (Ouo) et le besoin en point d'eau moderne (PEM) se situe à 57.

2.4.3. L'assainissement

La Commune ne dispose pas d'un système de gestion des eaux usées. Les modes d'évacuation des eaux usées par la majorité des ménages demeurent la rue et les cours. En revanche, la canalisation pour l'évacuation des eaux de pluie est inexistante. Cette situation entraîne l'érosion des voies handicapant véritablement le déplacement de la population.

En matière d'excrétas, la nature constitue le lieu privilégié de défécation. Néanmoins, l'utilisation des latrines publiques sont effectives au niveau des infrastructures sociocommunautaires. Quant aux ordures ménagères, elles sont jetées soit directement par-dessus les clôtures dans les champs ou sur le tas d'immondice devant la concession. Parfois, elles servent à remplir les fosses en vue de la production de la fumure organique pour l'amendement des champs.

Au niveau du chef-lieu de la commune, il n'existe aucun système de collecte et de traitement des déchets et la question des déchets solides et particulièrement des sachets plastiques se pose avec acuité.

2.5. SECTEUR DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE

2.5.1. L'agriculture

Dans la commune de Ouo, environ 90% des ménages vivent de l'activité agricole soit à travers la production, soit à travers la commercialisation. Cela est rendu possible grâce aux potentialités agricoles du milieu, les systèmes et moyens de production utilisés par les acteurs.

L'agriculture constitue la principale activité économique de la population communale de Ouo. En effet, elle se caractérise par des systèmes d'exploitation extensifs dominés par des exploitations familiales. Dominée par le mode de production pluviale, cette agriculture de subsistance est basée sur les cultures vivrières constituées de céréales (sorgho ; mil, maïs, riz), de niébé, de voandzou et des tubercules (igname et manioc).

Les acteurs du secteur travaillent soit en cellules familiales, soit en groupements, soit en unions ou en coopératives. Ces sociétés coopératives au nombre de sept (7) officient dans les filières riz, niébé, maïs, arachide et sésame. Toutes ces OPA interviennent dans le maillon de la production.

Outre ces coopératives, il existe trois (3) autres groupements non conformes à la loi OHADA qui officient dans la production du riz, du maïs et du sorgho.

Les cultures céréalières

La production céréalière des cinq dernières années a évolué en dents de scie. De 2016 à 2019, la production céréalière s'élève à 78 612 tonnes. Durant la campagne 2018-2019, la production céréalière a donné les résultats suivants : le maïs (15 500 tonnes), le riz (1100 tonnes), le sorgho (775 tonnes) et le mil (620 tonnes). Commune à vocation agricole, les données statistiques montrent que le maïs est la principale spéculature végétale et joue un rôle important comme potentiel exportable. Il est suivi par le sorgho dont la production durant ces 5 dernières années a connu une fluctuation.

La production céréalière a connu une évolution en dents de scie entre 2016 et 2019. En effet, elle est passée de 20 002 tonnes à la campagne 2015-2016 à 19 350 tonnes à celle de 2016-2017, soit une baisse de 8,57%. En 2017-2018, la production a connu une hausse de 2,53% par rapport à l'année précédente. En 2018-2019, la production céréalière totale a accusé une baisse. En effet, elle s'est située à 19 420 tonnes contre 19 840 tonnes à la campagne précédente, soit une baisse de 2,12%.

Les superficies emblavées en céréales varient en moyenne entre 430 et 4780 ha par an dont les plus importantes concernent le maïs et le sorgho. En 2018-2019, le maïs et le sorgho occupent respectivement 60,87% et 23,26% des superficies emblavées contre 10,65% pour le mil et 5,21% pour le riz.

Les rendements sont très variables entre les années. Ainsi, les rendements du maïs varient entre 3,1 à 3,5 T/ha, ceux du sorgho entre 1,3 et 1,5 T/ha, le Riz entre 2,5 et 2,9 T/ha et le mil 0,6 et 0,9 T/ha. Bien que bénéficiant d'une bonne pluviométrie, les rendements moyens agricoles aussi acceptables qu'ils soient, sont relativement faibles et seraient en baisse du fait de la dégradation des sols et d'un système de production aujourd'hui peu adapté.

Les autres cultures vivrières

En plus des cultures céréalières, les autres cultures vivrières sont pratiquées dans la commune. Il s'agit notamment de la culture du niébé, du voandzou, de l'igname et du manioc. Il ressort que la production totale des autres cultures vivrières est passée de 1194 tonnes en 2016 à 1174,9 tonnes en 2019, soit une baisse de 1,6%.

Les cultures de rente

Les cultures de rente occupent également une place importante dans l'agriculture au niveau de la commune de Ouo tout comme au niveau provincial. Les données disponibles renseignent qu'au premier rang, se trouve le sésame suivi de l'arachide.

L'évolution des superficies, des rendements et des productions des principales cultures de rente de la commune de 2015 à 2019 se présente comme suit.

Tableau 7 : Evolution des superficies, des rendements et productions des principales cultures de rente

Campagne agricole	Arachide			Sésame			Soja		
	S	R	P	S	R	P	S	R	P
2015-2016	425	0,68	289	2450	0,5	1225	30	0,77	23,1
2016-2017	412	0,55	226,6	2350	0,4	940	35	0,54	18,9
2017-2018	408	0,56	228,48	2300	0,55	1265	32	0,7	22,4
2018-2019	450	0,6	270	2500	0,51	1275	36	0,72	25,92
2019-2020	430	-	-	2650	-	-	38	-	-

Source : ZAT de Ouo, novembre 2020.

La production totale de rente connaît une évolution disparate. En effet, elle est passée de 1537,1 T à la campagne 2015-2016 à 1185,5 T à la campagne 2016-2017, soit une baisse de 22,87%. Ensuite, la production va connaître une croissance à partir de la campagne 2017-2018 pour se situer à 1570,92 T en 2018-2019, soit une hausse de 32,51%.

La situation des bas-fonds

En matière de bas-fonds aménageables, la commune dispose de 5 sites potentiels d'une superficie totale de 219 ha contre une dizaine de sites aménagés couvrant une superficie de 185 ha.

La production végétale est marquée par les handicaps suivants :

- l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies ;
- la dégradation continue des sols ;
- l'insécurité foncière ;
- la faible maîtrise de l'eau ;
- le faible niveau d'organisation et de technicité des producteurs ;
- la faible mécanisation de l'agriculture ;
- la faible utilisation des intrants agricoles (engrais et semences).

En somme, les productions céréalières et de rente couvrent les besoins surtout alimentaires des populations de la commune. Le sous-secteur de l'agriculture regorge de nombreuses potentialités. En effet, plusieurs sites de bas-fonds aménageables existent dans la commune. Ce potentiel présente des perspectives intéressantes pour le développement de l'agriculture

pluviale et irriguée dans la commune à l'horizon 2025. Toutefois, il n'en demeure pas moins que le secteur agricole connaît des difficultés malgré les conditions climatiques et pédologiques favorables. Les contraintes majeures sont le faible niveau d'équipement des exploitants de la commune qui sont à peu près dans le même état que celles de toute la région. En plus du faible niveau d'équipement des producteurs, les autres contraintes sont :

- la persistance des conflits agriculteurs et éleveurs ;
- l'insuffisance de points d'eau ;
- la faible dotation en intrants par l'Etat ;
- l'insuffisance d'équipements agricoles ;
- le faible niveau de formation des producteurs semenciers ;
- l'existence de conflits fonciers ;
- le coût élevé des intrants et du matériel agricole ;
- la faible capacité organisationnelle et technique des producteurs ;
- le système inadapté de distribution des intrants agricoles ;
- la faiblesse des rendements agricoles.

D'une manière générale, la production agricole de la commune est suffisante. Au regard donc de l'importance de l'activité agricole dans la commune, l'autorité communale et ses partenaires devraient accompagner les acteurs sur les plans technique, matériel voire financier afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques culturales en recourant à des techniques d'intensification et à des équipements innovants.

2.5.2. Le maraîchage

Outre les spéculations pratiquées en culture pluviale, les producteurs pratiquent du maraîchage, principalement autour des retenus d'eau et dans les bas-fonds. Les spéculations généralement produites sont la laitue, le chou, l'oignon, la tomate, l'aubergine et le gombo.

C'est une activité qui est très peu pratiquée dans la commune au regard d'un certain nombre de contraintes liées à :

- la faiblesse des ressources en eau (insuffisance des points d'eau) ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- l'utilisation des produits chimiques prohibés ;
- l'insuffisance des superficies exploitables dans les bas-fonds aménagés.

2.5.3. L'arboriculture

L'arboriculture est peu développée dans la commune et concerne surtout les plantations d'anacardiens et de manguiers. La superficie exploitée par producteur est très variable. Pour ce qui concerne l'anacardiens, la superficie est en moyenne par an de l'ordre de 860 ha. La production annuelle moyenne de l'anacarde est 2435 tonnes. Les productions demeurent satisfaisantes compte tenu de la fertilité des sols et de la pluviométrie très acceptable dans

la zone. Les activités de production fruitière constituent par conséquent une importante source de revenus pour les paysans.

Les difficultés rencontrées sont :

- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- le manque d'unités de transformation ;
- les problèmes d'écoulement des productions ;
- la persistance des maladies végétales.

2.5.4. La pisciculture

La pisciculture est peu pratiquée. L'indisponibilité des données statistique n'a permis de connaître le niveau de la production. Les espèces rencontrées sont le Clarias, le Zillis, le Sinodontis, le Labéo et le Hétérotis.

Ce sous-secteur souffre de quelques contraintes majeures que sont :

- l'insuffisance de retenue d'eau ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- l'absence de professionnalisme ;
- le manque d'organisation des acteurs.

2.5.5. L'apiculture

L'apiculture est également pratiquée dans la commune même si elle demeure dans l'ensemble traditionnelle. L'abondance des plantes mellifères constitue un facteur très propice à la production mellifère. En termes d'exploitation du produit, la commune ne dispose pas d'unités de transformation du miel en produits dérivés (savon, pommades, etc.).

Les contraintes majeures se résument à :

- l'insuffisance d'eau ;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- le manque de professionnalisme ;
- l'utilisation des pesticides ;
- le manque d'organisation du secteur.

2.5.6. L'élevage

L'élevage constitue une activité économique importante pour les habitants de la commune. Il est une activité d'appoint et porteuse mais reste aujourd'hui confronté à la réduction des aires de pâture phagocytées par les exploitations agricoles, ainsi qu'à l'accès à l'eau.

📌 Le cheptel et système d'élevage

Les modes actuels d'élevage sont devenus inappropriés à cause de leur caractère extensif dans un contexte de raréfaction des terres de pâture. Le taux de couverture vaccinale est

bon, cependant, pour les cas de traitement, l'automédication de plus en plus pratiquée par les éleveurs de gros bétail.

Le système d'élevage pratiqué dans la commune est de type extensif sédentaire. Il concerne principalement les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les canins et la volaille. Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution du cheptel ces cinq dernières années.

Tableau 8 : Evolution des effectifs du cheptel de 2014 à 2019

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Canins	Porcins	Volailles
2014-2015	54536	14499	29355	27	1536	465	102242
2015-2016	55628	14934	30236	28	1567	474	105309
2016-2017	56741	15382	31143	29	1598	483	108468
2017-2018	57876	15843	32077	30	1630	493	111722
2018-2019	59034	16160	33039	31	1663	503	115074

Source : ZATE/Ouo, novembre 2020

La production a évolué positivement d'année en année et ceux depuis 2015. En termes d'infrastructures de soutien à l'élevage, la commune dispose de deux (2) parcs à vaccination, d'une aire d'abattage, de deux (2) forages pastoraux, une piste à bétail et un marché à bétail.

Il existe donc sept (7) infrastructures et ouvrages pour appuyer le secteur de l'élevage dans la commune de Ouo. Elles ont une incidence sur l'économie locale à travers la production. Cependant, au regard du potentiel en matière de cheptel existant, les infrastructures et ouvrages restent insuffisants et peu équipés.

Les produits de l'élevage et la commercialisation

Les principaux produits de l'élevage sont essentiellement la viande, les œufs et le lait. La commercialisation du bétail est favorisée par l'existence du marché à bétail à Ouo. Une part importante des animaux achetés sont destinés à l'exportation. En revanche, les abattages concernent essentiellement les bovins, les ovins et les caprins. Ainsi, de 2015 à 2019, environ 4008 têtes de bétail ont été abattues toutes espèces confondues sur l'ensemble de la Commune. Les caprins ont été les espèces animales les plus consommées suivis respectivement des bovins et des ovins.

Les principales contraintes DU sous-secteur de l'élevage sont les suivantes :

- le manque de microcrédits pour l'embouche ;
- la faible maîtrise des techniques modernes d'élevage ;
- la cherté des produits zoosanitaires ;
- l'insuffisance de couloirs d'accès à l'eau et d'aires de pâture ;
- la persistance de certaines pathologies animales ;
- la persistance de l'automédication en élevage ;

- l'insuffisance d'équipements pastoraux (parc de vaccination, aire d'abatage, points d'eau, marchés à bétail, magasins SPAI) ;
- l'insuffisance de formation des producteurs aux techniques modernes d'élevage.

2.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE COMMUNICATION ET D'HABITAT

2.6.1. Les voies de communication et les transports

Le transport et la communication constituent un tremplin important pour la dynamisation des activités socio-économiques de la commune de Ouo. Le trafic routier se caractérise par le transport des personnes et des marchandises de Ouo vers les villes de Gaoua et de Banfora en passant par les autres communes voisines.

Par ailleurs, le Chef-lieu de la commune est accessible par la route nationale Banfora-Gaoua (R N°11). Cette route est en terre battue et n'est guère praticable. Outre, cette principale route, le réseau inter-villageois est constitué de pistes rurales difficilement praticables en raison de l'érosion et des ruissellements des eaux de pluie limitant de ce fait l'accès aux marchés locaux et sites de production ainsi qu'aux services sociaux de base.

Outre ces voies de communication qui nécessitent un entretien régulier voire la construction de la route Banfora-Ouo, les principales rues du chef-lieu de la commune doivent également être aménagées pour améliorer la circulation urbaine mais surtout pour assurer l'évacuation des eaux de ruissellement.

En matière de télécommunications, la commune de Ouo dispose de la couverture télévisuelle nationale TNT et par satellites. En outre, elle n'est pas assez couverte par le réseau de téléphonie mobile des opérateurs nationaux. En effet, le réseau TELECEL y est inexistant. Seuls les réseaux ORANGE et TELMOB sont disponibles à Ouo et le réseau TELMOB à Kien. Les autres localités ne disposent pas de réseau de téléphonie mobile. Le matériel informatique est disponible sur les grands marchés mais le prix demeure toujours relativement élevé. Au coût du matériel vient s'ajouter le coût élevé et les conditions de connexion à l'internet.

Aucune station de radio n'émet à partir de la commune. Au regard de l'importance que joue les radios dans la vie socioéconomique des communautés, il est très recommandé que la commune de Ouo dispose d'une radio communale.

2.6.2. Les infrastructures de transport

En termes d'infrastructures de transport, la commune de Ouo ne dispose pas de gare routière aménagée. Pour dynamiser le secteur des transports dans la commune, il est nécessairement d'aménager une gare routière à Ouo.

2.7. SECTEUR DU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS

2.7.1. Les infrastructures marchandes

La commune dispose de plusieurs marchés fonctionnels. Il s'agit des marchés de de Ouo, de Balgogo, de Beguelé, de Logué, de Poïkoro, de Safia. Toutefois, aucun de ces marchés n'est construit. En outre, la commune compte un marché à bétail. Par ailleurs, on note que les équipements marchands ne sont pas suffisamment développés dans la commune. Ceux existant sont dans un état de vétusté. Il y a lieu d'aménager de façon structurelles les différents marchés afin de booster le secteur du commerce de la commune

2.7.2. Le développement de l'activité commerciale

L'activité commerciale dans la commune de Ouo est fortement dominée par le secteur informel. Elle concerne divers domaines à savoir l'alimentation générale, la quincaillerie, la vente d'articles divers, les cosmétiques, etc. Important pourvoyeur d'emploi pour la jeunesse et les femmes, le commerce contribue fortement à l'amélioration des recettes communales.

Les contraintes liées à ce secteur d'activités sont principalement :

- l'insuffisance de moyens pour constituer un fonds de roulement consistant ;
- les difficultés d'écoulement des produits locaux ;
- le non aménagement des marchés ;
- l'absence d'une institution financière (caisse populaire) ;
- l'insuffisance d'équipements marchands adéquats ;
- les difficultés liées à l'accès au crédit.

2.8. SECTEUR DES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

2.8.1. L'industrie

Aucune industrie n'est installée dans la commune. Cet état de fait s'expliquerait par plusieurs raisons dont la plus essentielle serait le manque de l'énergie. Il est plus que nécessaire de mener des plaidoyers afin que l'électrification rurale soit une réalité dans la commune de Ouo.

2.8.2. L'artisanat

L'artisanat occupe une place secondaire dans l'économie de la commune et est effectué de façon traditionnelle par une panoplie d'acteurs évoluant dans la forge, la vannerie, la couture, la poterie et la mécanique ainsi que la maçonnerie, la menuiserie et la confection de seccos

De façon générale, ce secteur d'activités se caractérise par un manque d'organisation et l'insuffisance de la qualification professionnelle des acteurs ainsi que l'absence de statistiques pour véritablement apprécier le potentiel dudit secteur.

L'activité gagnerait à être réfléchiée en termes de pérennité et d'organisation des acteurs. De façon empirique, des potentialités liées à l'artisanat, on mentionne la diversité de la production artisanale et la proportion importante des populations concernées qui consacrent une grande partie de leur temps à ces activités.

Parmi les contraintes majeures, on peut citer :

- le manque de fonds de roulement ;
- le faible niveau de formation des artisans ;
- le faible niveau d'équipement des artisans ;
- les difficultés d'écoulement des produits artisanaux ;
- l'inorganisation du secteur.

2.8.3. L'énergie

La commune de Ouou bénéficie de l'énergie produite par la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL). En outre, il existe des possibilités d'utilisation de l'énergie solaire par la population. Pour cela, la commune doit travailler à accroître l'offre de services énergétique toute chose qui pourra apporter une plus-value à la création de richesse au profit de la population.

2.9. SECTEUR DE LA CULTURE, TOURISME, SPORTS ET LOISIRS

2.9.1. Le tourisme et l'hôtellerie

Le tourisme est peu développé dans la commune et se caractérise par la présence des sites de Bawé, de Diwi et de Gonga, les grottes de Kimago ainsi que la forêt classée de Toukoro et les caïmans de la retenue d'eau de Ouou.

Les infrastructures hôtelières sont cependant inexistantes et la commune gagnerait à les réaliser de sorte à accueillir d'éventuels touristes.

Les contraintes majeures ont été relevées :

- l'inexistence des établissements touristiques d'hébergements ;
- la non valorisation des sites touristiques ;
- l'insuffisance dans l'aménagement des sites touristiques.

2.9.2. La culture, le sport et les loisirs

Les activités d'animation culturelle et sportive sont peu promues dans la commune. Cependant le football constitue le sport privilégié et s'effectue sur les terrains aménagés dans le Chef-lieu de la commune et dans certains villages. Par ailleurs, sont présentes les troupes culturelles de Poïkoro et de Dogossé évoluant dans la danse traditionnelle. En outre, les sources de distraction sont constituées essentiellement de vidéo-clubs, de buvettes et de marchés.

Le sous-secteur de la culture du sport et les loisirs chouffent des maux suivants :

- le manque d'infrastructures sportives dans certains villages ;
- l'absence de stade communal ;
- l'absence de maison de la femme ;
- le sous équipement de la maison des jeunes ;
- l'insuffisance de compétitions sportives et culturelles ;
- le manque de soutien à la promotion de la culture au niveau local.

2.10. SECTEUR DU TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

2.10.1. L'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est très peu développé dans la commune en témoigne la faible diversité des entreprises dans la commune. Cette situation est certainement due à l'insuffisance de formation et à la faible qualification des jeunes. A cela, il faut ajouter la pauvreté et l'absence de crédit pour le développement d'activités génératrices de revenus (AGR).

2.10.2. La protection sociale

La commune abrite un service social communal. Il est chargé d'appliquer la politique nationale en matière d'action sociale. C'est un service indispensable dans la commune car fortement sollicité au regard des nombreux problèmes sociaux.

Des actions en matière de protection sociale doivent être renforcées dans la commune, compte tenu du nombre important des problèmes sociaux. Il s'agit entre autres de :

- protéger les personnes vulnérables, les personnes handicapées, les personnes âgées, les orphelins et autres enfants vulnérables, les PV/VIH ;
- améliorer les conditions de vie de l'enfant et lutter contre les violences faites aux enfants ;
- promouvoir les mécanismes de solidarité et de gestion des catastrophes et les crises humanitaires ;
- améliorer les conditions de vie de la famille ;
- promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes ;
- promouvoir l'entrepreneuriat des femmes.

III. GRANDS DEFIS A RELEVER

L'analyse diagnostique a révélé quatre (4) grands défis à relever.

- ✚ **La sécurité** : Face au défi sécuritaire sans précédent, il y a nécessité de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité (FDS) en effectif, en matériels et équipements pour leur permettre de faire face efficacement à l'insécurité ; et promouvoir la collaboration entre les FDS et la population.
- ✚ **L'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes** : il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; l'enseignement technique et professionnel ainsi que l'accès aux crédits au profit des jeunes et des femmes.

- ✚ **Le désenclavement** : il y a nécessité de renforcer et consolider le réseau routier à travers la construction et l'entretien régulier des infrastructures routières.
- ✚ **La préservation de l'environnement** : dans le cadre de la préservation de l'environnement, il y a nécessité de sécuriser les espaces forestiers, protéger les berges, créer et aménager des forêts villageoises et des espaces de conservation et promouvoir l'éco-citoyenneté.

IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

4.1. Les fondements

Le plan communal de développement (PCD) tire son essence aussi bien au niveau des référentiels de développement internationaux, nationaux que régionaux.

Au niveau international, le PCD s'inspire du référentiel suivant :

☛ **L'Agenda 2030 des Nations Unies (ou les ODD)**

Le PCD se fonde sur les Objectifs de développement durable (ODD). L'accès à l'énergie, à l'emploi et aux services sociaux de base de qualité sont des défis des ODD que le PCD ambitionne atteindre en termes d'objectifs. Au regard de son caractère intégré, la mise en œuvre du plan va favoriser la réalisation de plusieurs ODD. Il contribuera particulièrement à la réalisation de l'ODD 1 : éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde, l'ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, l'ODD3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge l'ODD 4 : garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous et de l'ODD 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Au niveau national, les fondements sur lesquels s'appuie le PCD sont les suivants :

☛ **L'Étude nationale prospective « Burkina 2025 »**

L'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie ». Le PCD se fonde également sur la vision Burkina 2025, intitulée : "Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale" et se propose de réaliser sa propre vision.

☛ **Le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) à l'horizon 2040**

La stratégie tire ses fondements du SNADDT qui fixe les options de développement spatial et socio-économique du pays et vise à assurer le développement harmonieux et équitable du

territoire national. Le PCD se propose de traduire les orientations déclinées au niveau local en actions de développement.

☛ **La Loi 034/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement**

Cette loi qui règlemente le pilotage et la gestion du développement a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Il définit le processus de planification, les horizons temporels des politiques publiques et leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Elle s'applique également à tous les niveaux de planification du développement au Burkina Faso, dont le niveau local. Ainsi, l'élaboration ce PCD ne peut déroger aux dispositions de cette loi.

☛ **Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**

Outre les politiques sectorielles, la stratégie de communication, la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants, les pôles de croissance et de compétitivité, le PNDES 2016-2020 est opérationnalisé par le biais des plans locaux de développement. Aussi, le PCD opérationnalisant le PNDES doit s'arrimer à ce dernier.

☛ **Le Code général des collectivités territoriales**

La loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales consacre l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales, en l'occurrence les régions et les communes. Elle confère à ces collectivités territoriales, le droit d'entreprendre toute action de promotion du développement économique, social, culturel, environnemental et de participer à l'aménagement du territoire. En outre, l'article 91 du CGCT stipule que : « Les collectivités territoriales élaborent et exécutent leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'État dans les conditions définies par la loi. » Ainsi, le PCD se veut un instrument par lequel le Conseil municipal assume sa responsabilité en matière de promotion du développement économique et social de la commune de Ouou.

Au niveau local, le fondement sur lequel s'appuie le PCD est :

☛ **Le plan régional de développement 2018-2022 des Cascades**

Bien qu'il n'existe pas de hiérarchie entre le PRD et le PCD, ce dernier constitue un instrument d'opérationnalisation du PRD. Aussi, un impact plus grand des actions de développement, il y a nécessité qu'il y ait une synergie d'actions des acteurs de mise en œuvre du PRD et du PCD.

4.2. La vision

Sur la base du diagnostic stratégique de la commune, le PCD se donne la vision suivante : « **A l'horizon 2025, la commune de Ouo assure son développement socio-économique tout en préservant les ressources naturelles et environnementales** ».

4.3. Les principes directeurs

Pour faire de sa vision une réalité, la mise en œuvre du PCD de Ouo sera guidée par plusieurs principes directeurs. Il s'agit essentiellement (i) du cofinancement et la responsabilisation, (ii) de la participation/inclusion et (iii) la concertation.

☛ **Le cofinancement et la responsabilisation**

L'exécution du PCD nécessite d'importants moyens financiers, humains et matériels. Ces moyens pourront provenir de l'apport de l'Etat, des partenaires techniques et financiers de la commune, etc. Les populations des villages ou localités concernés par les microprojets doivent apporter une quote-part financière variable d'un partenaire financier à un autre. Ce principe a pour souci de promouvoir une plus grande responsabilisation des bénéficiaires des réalisations dans la commune afin d'en assurer une gestion durable.

☛ **La participation/Inclusion**

L'approche inclusive est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins spécifiques des acteurs. De ce fait, l'approche inclusive est privilégiée en impliquant effectivement l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires à toutes les étapes. Il faut donc que tous les acteurs et bénéficiaires connaissent leur rôle et responsabilité et les portent dans les différentes interventions pour une synergie d'action.

☛ **La concertation**

La concertation est un élément capital pour la coordination des actions qui sont inscrites dans le plan. Elle doit être assurée à travers le cadre de concertation communal qui regroupe l'administration générale, les services techniques, les ONG, les projets et programmes, la société civile et toute structure ou personne dont les compétences sont jugées utiles dans la mise en œuvre du programme. Ce principe devrait créer une synergie d'actions entre les différents acteurs de la commune afin d'assurer une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement.

4.4. L'objectif global et les impacts escomptés

Le plan communal de développement se fixe comme objectif global de « **promouvoir et accélérer le développement économique et social de la commune** »

Les impacts escomptés du PCD sont (i) l'amélioration de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers le renforcement de la gouvernance locale et administrative, (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement

des secteurs sociaux et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable basée sur le développement des secteurs économiques.

4.5. Les axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Le diagnostic établi a permis de mettre en exergue des insuffisances majeures. En vue de relever ces insuffisances majeures, trois (3) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit de : (i) renforcement de la gouvernance locale et administrative ; (ii) le développement des secteurs sociaux et (iii) le développement des secteurs économiques

☛ Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance locale et administrative

L'axe 1 vise à promouvoir une bonne gouvernance locale et administrative. Il est décliné en trois (3) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et les infrastructures de l'information et de la communication, (ii) OS 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières et assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD et (iii) OS 1.3 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale.

☛ Axe stratégique 2 : développement des secteurs sociaux

Cet axe vise à développer l'ensemble des secteurs sociaux. Cette finalité globale se décline en cinq (5) objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 2.1 : Améliorer la santé et l'état nutritionnel de la population et accélérer la transition démographique, (ii) OS 2.2 : développer l'éducation et la formation, (iii) OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau, (iv) OS 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la protection sociale et (v) OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décentes.

☛ Axe stratégique 3 : développement des secteurs économiques

Cet axe vise à développer tous les pans des secteurs de création de richesse dans la commune. Cette finalité globale se décline en trois (3) Objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal, (ii) OS 3.2 : Développer les infrastructures marchandes et routières et (iii) OS 3.3 : Assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

Tableau 9 : axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
<p style="text-align: center;">AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE</p>	<p>OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et les infrastructures de l'information et de la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction des agents sur la gestion de leur carrière - Taux d'exécution du budget - Taux de couverture des besoins en matériel
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La complémentarité et la participation des différents acteurs aux processus de développement sont renforcées et leurs approches sont harmonisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des femmes élues dans le conseil municipal - Taux de fonctionnalité des cadres de concertation
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès des citoyens à l'information est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'équipements en plateformes technologiques - Taux de couverture radiophonique
	<p>OS 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières et assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources financières sont accrues 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des recettes totales
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pilotage stratégique de l'économie de la commune est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fonctionnalité des instances de suivi de suivi-évaluation - Disponibilité de PCD - Disponible des rapports de suivi et d'évaluation du PCD
<p>OS 1.3 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le civisme, la citoyenneté, la sécurité et droits humains sont promus ▪ la gestion foncière, la prévention et le règlement des conflits sont améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cas de violation des droits humains enregistrés par les services des droits humains - Nombre d'actes de manifestations violents en milieu scolaire - Taux de réduction de conflits liés à la gestion du foncier 	
<p style="text-align: center;">AXE 2 : DEVELOPPEMENT</p>	<p>OS 2.1 : Améliorer la santé et l'état nutritionnel de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès aux services de santé s'est amélioré et la transition démographique est accélérée 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accouchement assistés par du personnel qualifié (%) ;

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
DES SECTEURS SOCIAUX	population et accélérer la transition démographique		<ul style="list-style-type: none"> - Taux de létalité liée au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans - Rayon moyen d'action théorique ;
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de cas de malnutrition
	OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - TBS au préscolaire - TBS au primaire - TBS au post-primaire - TBS au secondaire
	OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural - Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion durable des ressources en eau est assurée 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges
	OS 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes et les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La protection et la promotion des groupes socio-spécifiques et vulnérables sont assurées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants en situation de rue - Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés
	OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès aux services énergétiques de qualité est garanti 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'électrification
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès à des logements décents est assuré pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie - Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS)	EFFETS ATTENDUS	Indicateurs d'effet
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES	OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal	▪ La sécurité alimentaire est assurée	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des productions - Taux de couverture des besoins céréaliers
		▪ Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est dynamique en matière de création de richesses	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des unités économiques
	OS 3.2 : Développer les infrastructures marchandes et routières	▪ L'activité commerciale s'est accrue	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de localités ayant un marché fonctionnel
		▪ L'accès aux zones rurales et la mobilité urbaine sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de pistes rurales aménagées - Proportion de linéaire de voiries primaires aménagées
	OS 3.3 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif	▪ L'activité touristique et culturelle est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de touristes enregistrés dans les sites
		▪ La pratique du sport, les activités artistiques et de loisirs se sont accentuées	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des infrastructures fonctionnelles
	OS 3.4: Assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	▪ L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée

Source : présent rapport

4.6. La cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

L'analyse des enjeux ou des défis de développement de la commune de Ouo montre bien que les grands axes retenus pour son développement prennent en compte plusieurs secteurs qui sont aussi contenus dans les orientations régionales, nationales, voire internationales de développement au profit des populations.

Tableau 10 : cohérence entre orientations communales et orientations régionales, nationales et internationales

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
<p>Axe 1 : Renforcement de la gouvernance locale et administrative</p>	<p>OS 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et les infrastructures de l'information et de la communication</p>	<p>Axe 1 : promouvoir la bonne gouvernance et la participation citoyenne</p>	<p>Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration</p>	<p>ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
	<p>OS 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières et assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD</p>			
	<p>OS 1.3 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale</p>			
<p>Axe 2 : Développement des secteurs sociaux</p>	<p>OS 2.1 : Améliorer la santé et l'état nutritionnel de la population et accélérer la transition démographique</p>	<p>Axe 2 : Développer le capital humain</p>	<p>Axe 2 : Développer le capital humain</p>	<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>
	<p>OS 2.2 : Développer l'éducation et la formation</p>			<p>ODD 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>
	<p>OS 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</p>			<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
	OS 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la protection sociale			ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
	OS 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décentes			ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable
				ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES	OS 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal	Axe 3 : Développer les secteurs de création de richesse	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	ODD 1 : Eliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde
	OS 3.2 : Développer les infrastructures marchandes et routières			ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	OS 3.3 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif			ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	OS 3.4 : Assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales			ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATEGIQUES DU PRD	AXES STRATEGIQUES DU PNDES	ODD
				ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Source : présent plan

4.7. Le plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD

Au cours des ateliers de diagnostic participatif, un nombre très élevé d'actions ont été proposées et ont fait l'objet de planification. La planification a été faite en tenant compte des normes nationales en vigueur, des compétences du Conseil municipal et des capacités financières de la commune. Ainsi, les actions qui ont été retenues et planifiées pour les cinq (05) ans du PCD sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : plan d'actions quinquennal 2021-2025 du PCD de Ouou

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance locale et administrative								32 400	71 250	73 200	32 200	58 200		267 250	177 950	89 300	
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et les infrastructures de l'information et de la communication								25 500	48 300	59 500	25 500	35 500	0	194 300	140 000	54 300	
Effet attendu 1.1.1: la gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée								14 500	31 000	45 500	11 500	26 500		129 000	89 700	39 300	
Equiper des bâtiments administratifs de la mairie (matériel et mobilier de bureau)	Equipe ment	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Mairie	25 000	25 000	-
Former les CVD, les conseillers municipaux et le personnel de la mairie sur divers thèmes	Session	10	2 500	2	2	2	2	2	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Mairie	25 000	25 000	-
Acquérir du matériel informatique	Acquisition	5	1 500	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	Mairie	7 500	7 500	-
Acquérir du matériel roulant à quatre roues	Véhicule 4x4	1	15 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	15 000	Mairie	15 000	-	15 000
Acquérir du matériel roulant à deux roues	Moto	18	1 500	2	10	6	-	-	3 000	15 000	9 000	-	-	Mairie	27 000	2 700	24 300
Acquérir un logiciel d'état civile	Logiciel	1	3 500	-	1	-	-	-	-	3 500	-	-	-	Mairie	3 500	3 500	-
Recruter du personnel au profit de la mairie	Agent	2	PM	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mairie	-	-	-
Construire la clôture de la Mairie	Clôture	1	25 000	-	-	1	-	-	-	-	25 000	-	-	Mairie	25 000	25 000	-
Former des agents à l'école nationale des régies financières (ENAREF)	Agent	1	1 000	-	1	-	-	-	-	1 000	-	-	-	Mairie	1 000	1 000	-
Effet attendu 1.1.2 : l'accès des citoyens à l'information est amélioré								2 500	8 500	500	500	500		12 500	7 500	5 000	
Créer une chaîne de radio communale	Radio	1	PM						-	-	-	-	-	Ouou	PM	PM	
Mettre en place une connexion internet au sein de la mairie	Equipe ment	1	1 000	-	1	-	-	-	-	1 000	-	-	-	Mairie	1 000	1 000	-
Créer un site WEB	Site WEB	1	1 500	1					1 500	-	-	-	-	Mairie	1 500	1 500	
Herberger et mettre à jour le site WEB	Dotation	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Mairie	2 500	2 500	
Elaborer un plan de communication	Plan	1	5 000	-	1	-	-	-	-	5 000	-	-	-	Commune	5 000	-	5 000
Faire un plaidoyer pour l'amélioration de la couverture téléphonique, radio et télévision	Plaidoyer	2	500	1	1	-	-	-	500	500	-	-	-	Commune	1 000	1 000	
Former les CVD et les Conseillers en techniques de communication	Session	2	750	-	2	-	-	-	-	1 500	-	-	-	Ouou	1 500	1 500	-
Effet attendu 1.1.2 : La complémentarité et la participation des différents acteurs aux processus de développement sont renforcées et leurs approches sont harmonisées								8 500	8 800	13 500	13 500	8 500		52 800	42 800	10 000	

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Assurer la tenue des sessions du cadre de concertation communal (CCCo)	Session	15	1 000	3	3	3	3	3	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	Ouo	15 000	15 000	-
Organiser des voyages d'amitié	Voyage d'amitié	2	5 000	-	-	1	1	-	-	-	5 000	5 000	-		10 000	-	10 000
Assurer la tenue des sessions du conseil municipal	Session	20	1 000	4	4	4	4	4	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Ouo	20 000	20 000	-
Faire le plaidoyer pour ériger certains hameaux de culture en villages	Plaidoyer	1	300	-	1	-	-	-	-	300	-	-	-		300	300	-
Appuyer le fonctionnement des autres cadres de concertation (assemblée générale des CVD, CCEau, journée de redevabilité)	Appui	5	1 500	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	Ouo	7 500	7 500	-
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières et assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD									5 500	18 250	6 500	1 500	21 500	-	53 250	18 250	35 000
Effet attendu 1.2.1: Les ressources financières sont accrues									4 500	15 250	1 000	1 000	1 000		22 750	12 750	10 000
Réaliser des sessions de sensibilisation sur le civisme fiscal	Session	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Ouo	5 000	5 000	-
Acquérir un logiciel pour établir une base de données des contribuables	Logiciel	1	3 500	1	-	-	-	-	3 500	-	-	-	-	Ouo	3 500	3 500	-
Faire le plaidoyer pour la mise en place d'un service des impôts et d'une perception	Plaidoyer	1	250	-	1	-	-	-	-	250	-	-	-	Ouo	250	250	-
Elaborer et mettre à jour le fichier du contribuable	Fichier	1	2 000	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Ouo	2 000	2 000	-
Former les Conseillers et les CVD en techniques de négociation et de recherche de financement	Session	2	1 000	-	2	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Ouo	2 000	2 000	-
Organiser un forum communal sur le financement du PCD	Forum	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-	Ouo	10 000	-	10 000
Effet attendu 1.2.2: le pilotage stratégique de l'économie de la commune est amélioré									1 000	3 000	5 500	500	20 500		30 500	5 500	25 000
Organiser un atelier de mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation du plan	Atelier	1	500	1	-	-	-	-	500	-	-	-	-	Commune	500	500	-
Assurer le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation du plan	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	2 500	-
Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCD	Session	1	2 500	-	1	-	-	-	-	2 500	-	-	-	Commune	2 500	2 500	-
Evaluer la mise en œuvre PCD 2021-2025	Rapport d'évaluation	2	5 000	-	-	1	-	1	-	-	5 000	-	5 000	Commune	10 000	-	10 000
Elaborer le PCD 2026-2030 de Ouou	PCD	1	15 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	15 000	Commune	15 000	-	15 000
Objectif stratégique 1.3: Promouvoir la paix et la cohésion sociale									1 400	4 700	7 200	5 200	1 200	-	19 700	19 700	-

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Effet attendu 1.3.1: le civisme, la citoyenneté, la sécurité et droits humains sont promus									1 400	3 200	5 200	3 200	1 200	0	14 200	14 200	0
Doter la gendarmerie en moyens roulants	Moto	2	2 000		1	1			-	2 000	2 000	-	-	Ouo	4 000	4 000	-
Doter la gendarmerie en carburant	Dotation	5	200	1	1	1	1	1	200	200	200	200	200	Ouo	1 000	1 000	-
Organiser des campagnes de sensibilisation sur la sécurité	Campagne	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	2 500	-
Dynamiser les comités locaux de sécurité	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	2 500	-
Former les acteurs locaux sur les droits et devoirs des citoyens	Session	2	1 000			1	1		-	-	1 000	1 000	-	Commune	2 000	2 000	-
Faire des plaidoyers pour l'implantation de la police nationale	Plaidoyer	1	200	1	-	-	-	-	200	-	-	-	-		200	200	-
Organiser des sessions de sensibilisation sur le civisme et la cohésion sociale	Session	2	1 000	-	-	1	1	-	-	-	1 000	1 000	-	Commune	2 000	2 000	-
Effet attendu 1.3.2: la gestion foncière, la prévention et le règlement des conflits sont améliorées									0	1 500	2 000	2 000	0	0	5 500	5 500	0
Former les CVD, les membres des commissions foncières villageoises et les commissions de réconciliation	Session	1	1 500	-	1	-	-	-	-	1 500	-	-	-	Ouo	1 500	1 500	-
Sensibiliser les acteurs locaux sur la loi sur le foncier	Session	2	2 000		-	1	1		-	-	2 000	2 000	-	Ouo	4 000	4 000	-
Axe stratégique 2 : développement des secteurs sociaux									245 700	247 450	424 500	618 500	617 750	-	2 153 900	278 400	1 875 500
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la santé et l'état nutritionnel de la population et accélérer la transition démographique									7 000	10 000	41 500	104 500	60 000	-	223 000	23 700	199 300
Effet attendu 2.2.1 : L'accès aux services de santé s'est amélioré et la transition démographique est amorcée									6 000	9 000	40 500	71 500	59 000		186 000	19 500	166 500
Acquérir des kits médicaux au profit des centres de santé	Lot	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	CSPS	5 000	5 000	-
Acquérir des matériels bio médicaux au profit des centres de santé	Lot	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	CSPS	5 000	5 000	-
Construire des CSPS	CSPS	2	PM	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	CSPS	-	-	-
Réhabiliter des CSPS	CSPS	2	15 000	-	-	1	-	1	-	-	15 000	-	15 000	CSPS	30 000	3 000	27 000
Construire des maternités	Maternité	1	15 000	-	-	-	1	-	-	-	-	15 000	-	Ouo	15 000	-	15 000
Acquérir des ambulances	Ambulance	2	20 000	-	-	-	1	1	-	-	-	20 000	20 000	Commune	40 000	-	40 000

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Construire des logements pour infirmiers	Logement	5	7 500	-	-	2	1	2	-	-	15 000	7 500	15 000	Commune	37 500	-	37 500
Acquérir des kits de santé (aspirateur et matériel d'oxygène)	Kit	5	PM	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Construire des incinérateurs	Incinérateur	2	3 000	-	1	1	-	-	-	3 000	3 000	-	-	CSPS	6 000	1 000	5 000
Acquérir des moyens roulants	Moto	2	1 500	-	-	1	1	1	-	-	1 500	1 500	1 500	CSPS	4 500	1 500	3 000
Sensibiliser les populations sur la fréquentation des centres de santé	Séance	2	750	-	-	-	1	1	-	-	-	750	750	Commune	1 500	1 500	-
Réaliser des campagnes de sensibilisations sur le VIH/Sida	Séance	2	750	-	-	-	1	1	-	-	-	750	750	Commune	1 500	1 500	-
Construire des clôtures de CSPS	Clôture	1	20 000	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	CSPS	20 000	-	20 000
Acquérir des panneaux solaires pour l'électrification des CSPS	Panneaux solaires	10	1 500	2	2	2	2	2	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	CSPS	15 000	-	15 000
Organiser des séances de sensibilisation sur les grossesses non désirées, le mariage d'enfants et les méthodes contraceptives	Séance	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Effet Attendu 2.2.2. : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré									1 000	1 000	1 000	33 000	1 000		37 000	4 200	32 800
Construire un centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN)	CREN	1	32 000	-	-	-	1	-	-	-	-	32 000	-	Ouo	32 000	3 200	28 800
Sensibiliser les populations sur la nutrition	Séance	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Objectif stratégique 2.2: développer l'éducation et la formation									129 000	142 500	273 000	307 500	370 000	-	1 222 000	181 200	1 040 800
Effet Attendu 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré									129 000	142 500	273 000	307 500	370 000		1 222 000	181 200	1 040 800
Construire des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	CEEP	1	30 000	-	-	1	-	-	-	-	30 000	-	-	Ouo	30 000	-	30 000
Equiper des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	Équipement	1	20 000	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	Ouo	20 000	-	20 000
Construire des écoles	École à 3 classes	5	25 000	-	-	1	2	2	-	-	25 000	50 000	50 000	Sassamba, Soucié, Safia, Toukoro, Dagninikorosso	125 000	25 000	100 000
Normaliser des écoles	École	8	22 500	-	-	2	3	3	-	-	45 000	67 500	67 500	Commune	180 000	18 000	162 000
Construire des salles de classe	Salles de classe	25	8 000	5	5	5	5	5	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	Commune	200 000	40 000	160 000
Réhabiliter des salles de classe	Salle de classe	10	3 000	2	2	2	2	2	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	Commune	30 000	3 000	27 000
Construire des logements d'enseignant	Logement	10	7 000	-	-	2	3	5	-	-	14 000	21 000	35 000	Commune	70 000	7 000	63 000
Gérer les menstres des filles en milieu scolaire	Nombre	PM	PM	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Réhabiliter des logements d'enseignant	Logement	5	1 500	1	2	2	-	-	1 500	3 000	3 000	-	-	Commune	7 500	-	7 500
Octroyer des fournitures scolaires aux écoles	Lot	5	10 000	1	1	1	1	1	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Commune	50 000	5 000	45 000
Mettre en place des cantines scolaires	Mise en place	5	30 000	1	1	1	1	1	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	Commune	150 000	50 000	100 000
Construire des forages institutionnels dans les écoles, les CEG et lycée	Forages	10	7 500	2	2	2	2	2	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	Commune	75 000	-	75 000
Réhabiliter des forages institutionnels	Forages	5	1 500	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	Commune	7 500	7 500	-
Construire une bibliothèque au Lycée de Ouou	Bibliothèque	1	10 000	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	-		10 000	1 000	9 000
Construire des latrines institutionnelles	Bloc de 3 latrines	10	5 000	2	2	2	2	2	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Commune	50 000	5 000	45 000
Réhabiliter des latrines institutionnelles	Bloc de latrines	10	2 500	2	2	2	2	2	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Commune	25 000	2 500	22 500
Construire des CEG	CEG	1	60 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	60 000	Commune	60 000	6 000	54 000
Doter l'encadrement en moyens roulants	Moto	2	1 500	-	-	1	1	-	-	-	1 500	1 500	-	Commune	3 000	-	3 000
Dynamiser les CEBNF et les CPAF	Appui	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Commune	25 000	-	25 000
Construire des Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF)	CPAF	2	10 000	-	-	1	-	1	-	-	10 000	-	10 000	Commune	20 000	2 000	18 000
Acquérir des tables-bancs	Tables-bancs	925	40	125	125	175	250	250	5 000	5 000	7 000	10 000	10 000	Commune	37 000	3 700	33 300
Organiser un cadre de concertation de l'éducation	Atelier	1	2 000	-	1	-	-	-	-	2 000	-	-	-	Commune	2 000	1 000	1 000
Electrifier des salles de classes à travers des panneaux solaires	Panneaux solaires	15	3 000	-	-	5	5	5	-	-	15 000	15 000	15 000	Commune	45 000	4 500	40 500
Objectif stratégique 2.3: Améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau									90 000	75 000	75 750	145 000	146 500		532 250	26 150	506 100
Effet attendu 2.3.1 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré									87 000	72 000	72 750	142 000	143 500		517 250	16 150	501 100
Réaliser des forages	Forages	25	7 500	5	5	5	5	5	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500	Commune	187 500	3 000	184 500
Réhabiliter des forages	Forages	11	1 500	2	2	2	2	3	3 000	3 000	3 000	3 000	4 500	Gonga, Nerkedaga, Guedanga, Binie, Kien, Dagninikorosso, Sassamba,	16 500	1 650	14 850

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement		
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat	
															Soucié, Konamissé, Bawe/K'Poum, Minsé			
Former les associations d'usagers de l'eau et les maintenanciers	Session	1	750	-	-	1	-	-	-	-	750	-	-	Commune	750	750	-	
Réaliser des forages communautaires avec système de pompage solaire	Forages	1	15 000	1	-	-	-	-	15 000	-	-	-	-	Poikoro	15 000	-	15 000	
Réaliser des AEPS	AEPS	2	60 000	-	-	-	1	1	-	-	-	60 000	60 000	Sokouroni, Lôguè	120 000	-	120 000	
Réaliser des extensions de réseau d'AEPS	Extension	5	10 000	1	1	1	1	2	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000	Norkama, Siékoro, Bawe/K'Poum, Béguélé, Balgogo, Dapala	60 000	-	60 000	
Réaliser un château d'eau	Château d'eau	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	Ouo	10 000	-	10 000	
Construire des latrines familiales	Latrine familiale	500	75	100	100	100	100	100	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	Commune	37 500	3 750	33 750	
Construire des latrines publiques	Bloc de latrines	10	5 000	2	2	2	2	2	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Ouo	50 000	5 000	45 000	
Construire des bacs à ordures	Bac à ordures	10	2 000	2	2	2	2	2	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Ouo	20 000	2 000	18 000	
Construire des centres de collecte, de traitement et de valorisation des déchets	Centre	1	PM	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	Ouo	-	-	-	
Effet attendu 1.3.2 : La gestion durable des ressources en eau est assurée									3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		15 000	10 000	5 000	
Protéger les berges des cours d'eau	Appui	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	8 000	2 000	
Appuyer les actions de lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques	Appui	5	1 000	1	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	2 000	3 000	
Objectif stratégique 2.4: Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la protection sociale									8 500	8 950	9 250	39 500	9 250	-	75 450	25 450	50 000	
Effet attendu 2.4.1 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes et les femmes									6 500	6 950	7 250	7 500	7 250		35 450	25 450	10 000	
Faciliter l'accès aux micro crédits	Bénéficiaire	100	150	20	20	20	20	20	3000	3000	3000	3000	3000	Commune	15 000	15 000	-	
Former des groupements de jeunes et de femmes sur les starts up	Session	3	750	0	0	1	1	1	0	0	750	750	750	Commune	2 250	2 250	-	
Faire un plaidoyer pour susciter l'implantation d'une caisse populaire	Plaidoyer	1	200	0	1	0	0	0	0	200	0	0	0		200	200	-	

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Appuyer en kits d'installation des jeunes et des femmes formés aux métiers	Kit	100	150	20	20	20	20	20	3000	3000	3000	3000	3000	Commune	15 000	5 000	10 000
Sensibiliser la jeunesse sur les opportunités d'emplois	Séance	2	250	0	1	0	1	0	0	250	0	250	0	Commune	500	500	-
Soutenir le développement des AGR au profit des femmes	Appui	5	500	1	1	1	1	1	500	500	500	500	500	Commune	2 500	2 500	-
Effet attendu 2.4.2 : la protection et la promotion des groupes socio-spécifiques et vulnérables sont assurées									2 000	2 000	2 000	32 000	2 000		40 000	0	40 000
Construire des maisons de la femme	Maison	1	20 000	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	Ouo	20 000	-	20 000
Equiper les maisons de la femme	Equipement	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	Ouo	10 000	-	10 000
Appuyer la promotion et la protection des groupes socio-spécifiques	Appui	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	-	10 000
Objectif stratégique 2.5: Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décentes									11 200	11 000	25 000	22 000	32 000	-	101 200	21 900	79 300
Effet attendu 2.5.1 : l'accès aux services énergétiques de qualité est garanti									11 200	11 000	25 000	17 000	27 000		91 200	21 900	69 300
Faire des plaidoyers pour l'électrification des localités	Plaidoyer	1	200	1	-	-	-	-	200	-	-	-	-		200	400	-200
Réaliser des plateformes multifonctionnelles (PTFM)	PTMF	2	10 000	-	-	1	-	1	-	-	10 000	-	10 000	Commune	20 000	10 000	10 000
Acquérir des panneaux solaires pour l'éclairage des services publics	Panneau solaire	10	3 000	2	2	2	2	2	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	Commune	30 000	3 000	27 000
Développer l'énergie éolienne dans la commune	Appui	1	1 000	-	-	1	-	-	-	-	1 000	-	-	Commune	1 000	1 000	-
Implanter des moulins	Moulins	10	2 500	2	2	2	2	2	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Pambié Sokoura, Gongga,, Kien,Siékororo, Logué, Dagninikorosso, Mado, Sokouroni, Konamissé, Balgogo, Bawe/K'poum	25 000	2 500	22 500
Acquérir des panneaux solaires pour l'éclairage public	Panneau solaire	5	3 000	-	-	1	2	2	-	-	3 000	6 000	6 000	Commune	15 000	5 000	10 000
Effet attendu 2.5.2 : l'accès à des logements décentes est assuré pour tous									0	0	0	5 000	5 000	0	10 000	0	10 000

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Créer de nouvelles zones loties	Lotissement	1	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ouo	-	-	-
Assister des ménages vulnérables dans l'auto-construction	Bénéficiaire	100	100	-	-	-	50	50	-	-	-	5 000	5 000	Commune	10 000	-	10 000
Axe stratégique 3 : développement des secteurs économiques									123 100	216 300	300 250	251 100	188 100	-	1 078 850	119 550	959 300
Objectif stratégique 3.1: Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal									16 800	158 000	207 150	119 000	103 300	-	604 250	83 650	520 600
Effet attendu 3.1.1 : la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée									16 500	157 700	161 850	113 700	98 000		547 750	81 150	466 600
Réaliser des puits maraichers	Puit maraicher	7	1 500	1	1	1	2	1	1 500	1 500	1 500	3 000	1 500	Soucié, Minsé, Sirokoro, Safia, Dapala, Gongga, Balgogo	9 000	1 000	8 000
Aménager des bas-fonds	ha	50	1 000	5	10	10	10	15	5 000	10 000	10 000	10 000	15 000	Commune	50 000	5 000	45 000
Réhabiliter des bas-fonds	Nombre	5	5 000	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Commune	25 000	2 500	22 500
Réaliser des banques de céréales villageoises	Banque de céréales	5	10 000	-	-	1	2	2	-	-	10 000	20 000	20 000	Bawé/k'poum, Siékoro, Norkama, Guédanga, Dgninikorosso	50 000	5 000	45 000
Aménager des site maraicher (arrosage goutte à goutte)	Ha	2	21 000	-	2	-	-	-	-	42 000	-	-	-	Balgogo	42 000	4 200	37 800
Acquérir des motoculteurs	Motoculteurs	5	3 000	-	1	2	2	-	-	3 000	6 000	6 000	-	Commune	15 000	-	15 000
Acquérir des semoirs pour tracteurs	Semoirs	2	-	-	-	2			-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Acquérir des semoirs pour motoculteurs	Semoirs	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Acquérir des égraineuse	Egraineuse	2	-	-	-			2	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Acquérir des batteuses	Batteuse	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Acquérir des tracteurs au profit des producteurs	Tracteurs	2	13 000	-	-	1	1	-	-	-	13 000	13 000	-	Commune	26 000	5 000	21 000
Acquérir des charrues au profit des producteurs	Charrue	250	20	50	50	50	50	50	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Acquérir des bœufs de trait au profit des producteurs	Bœuf	5	100	-	2	1	2	-	-	200	100	200	-	Commune	500	500	-
Aménager des sites maraichers	Nombre	4	5 000	-	1	1	1	1	-	5 000	5 000	5 000	5 000	Mado, Sassamba, Sirakoro, Safia	20 000	2 000	18 000
Construire un magasin de stockage de SPAI	Magasin	2	10 000	-	-	1	-	1	-	-	10 000	-	10 000	Commune	20 000	5 000	15 000

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement		
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat	
Construire un magasin de stockage d'intrants	Magasin	1	10 000	-	-	-	1	-	-	-	-	-	10 000	-	Ouo	10 000	2 000	8 000
Réaliser des puits pastoraux	Puit pastoral	5	4 000	1	1	1	1	1	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	Commune	20 000	2 000	18 000
Réaliser des boulis	Bouli	4	20 000	-	1	1	1	1	-	20 000	20 000	20 000	20 000	Siékoro, Konamissé, Binie, Guedanga	80 000	8 000	72 000	
Réaliser des pistes à bétail	km	50	500	-	10	10	15	15	-	5 000	5 000	7 500	7 500	Commune	25 000	2 500	22 500	
Aménager des aires de pâture	Aire de pâture	2	500	-	1	1	-	-	-	500	500	-	-	Kien	1 000	1 000	-	
Organiser les OPA de la Commune conformément à l'acte uniforme de l'OHADA	Appui	1	PM	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-	
Construire des parcs de vaccination	Parcs	3	9 000	-	-	1	1	1	-	-	9 000	9 000	9 000	Guédanga, Nerkedaga, Norkama	27 000	2 700	24 300	
Former les producteurs en compostage	Session	2	500	-	1	1	-	-	-	500	500	-	-	Commune	1 000	1 000	-	
Mener des études sur la faisabilité de construction de barrages	Barrages	2	5 000	-	1	1	-	-	-	5 000	5 000	-	-	Commune	10 000	1 000	9 000	
Former et équiper des producteurs semenciers	Producteur	10	750	-	-	10	-	-	-	-	7 500	-	-	Commune	7 500	2 500	5 000	
Former et équiper les producteurs avicoles	Bénéficiaire	50	750	-	25	25	-	-	-	18 750	18 750	-	-	Commune	37 500	8 750	28 750	
Former et équiper les producteurs en matériels d'apiculture	Bénéficiaire	50	750	-	25	25	-	-	-	18 750	18 750	-	-	Commune	37 500	8 750	28 750	
Former et équiper des OPA en matériels d'élevage et agricoles	Groupe ment	10	1 000	-	10	-	-	-	-	10 000	-	-	-	Commune	10 000	1 000	9 000	
Former et équiper les producteurs en matériels de pisciculture	Bénéficiaire	25	750	-	10	15	-	-	-	7 500	11 250	-	-	Commune	18 750	8 750	10 000	
Effet attendu 3.1.2 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est dynamique en matière de création de richesses									300	300	45 300	5 300	5 300		56 500	2 500	54 000	
Organiser des foires communales	Foire	3	5 000	-	-	1	1	1	-	-	5 000	5 000	5 000	Ouo	15 000	1 000	14 000	
Mettre en place une unité de transformation des PFNL (anacarde, néré, ...)	Unité	1	PM	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Ouo	-	-	-	
Construire une mini laiterie équipée	Laiterie	1	40 000	-	-	1	-	-	-	-	40 000	-	-	Ouo	40 000	-	40 000	
Appuyer les actions en faveur du développement de l'artisanat	Appui	5	300	1	1	1	1	1	300	300	300	300	300	Commune	1 500	1 500	-	
Objectif stratégique 3.2: développer les infrastructures routières et marchandes									102 000	51 000	72 000	99 000	54 000		378 000	18 800	359 200	
Effet attendu 3.2.1 : l'accès aux zones rurales et la mobilité urbaine sont améliorées									-	5 000	6 000	7 000	12 000		30 000	3 500	26 500	

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Aménager des pistes rurales	Km	200	PM	-	25	25	75	75	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Réhabiliter des pistes rurales	Km	50	500	-	10	10	10	20	-	5 000	5 000	5 000	10 000	Commune	25 000	2 500	22 500
Réaliser des ouvrages de franchissement (ponts, radiers, etc.)	Ponts	5	1 000	-	-	1	2	2	-	-	1 000	2 000	2 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Réaliser des travaux d'ouverture de route	Travail d'ouverture	PM	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ouo	-	-	-
Réaliser des travaux de réhabilitation de route	Travail d'ouverture	PM	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ouo	-	-	-
Effet attendu 3.2.2 : l'activité commerciale s'est accrue									102 000	46 000	66 000	92 000	42 000	-	348 000	15 300	332 700
Construire un hall central de marché	Hall	1	100 000	1	-	-	-	-	100 000	-	-	-	-	Ouo	100 000	-	100 000
Construire des hangars de marchés	Hangars	20	4 400	-	10	10			-	44 000	44 000	-	-	Ouo, Balgogo, Poikoro, Safia	88 000	-	88 000
Construire des boutiques de rue	Boutique de rue	25	2 000	-	-	-	25	-	-	-	-	50 000	-	Marché de Ouou, Poikoro	50 000	300	49 700
Construire des marchés à bétail	Marché à bétail	2	25 000	-	-	-	1	1	-	-	-	25 000	25 000	Ouo, Logue	50 000	10 000	40 000
Réhabiliter des marchés à bétail	Marché à bétail	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Ouo	10 000	-	10 000
Construire des abattoirs	Abattoir	2	15 000	-	-	-	1	1	-	-	-	15 000	15 000	Safia	30 000	3 000	27 000
Réaliser des aires d'abattage	Aire d'abattage	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Commune	10 000	1 000	9 000
Aménager des marchés	Marchés	5	2 000	1	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000
Objectif stratégique 3.3: Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif									300	3 300	17 100	29 100	26 800	-	76 600	12 100	64 500
Effet attendu 3.3.1 : l'activité touristique et culturelle s'est améliorée									-	1 000	6 500	6 500	6 500	-	20 500	4 000	16 500
Appuyer les actions de promotion du tourisme	Appui	2	500	-	-	1	1	1	-	-	500	500	500	Commune	1 500	1 500	-
Aménager des sites touristiques	Site	3	5 000	-	-	1	1	1	-	-	5 000	5 000	5 000	Commune	15 000	1 500	13 500
Appuyer la construction des lieux de culte	Appui	1	PM	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	Commune	-	-	-
Appuyer les actions de protection et de valorisation du patrimoine culturel	Appui	4	1 000	-	1	1	1	1	-	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	4 000	1 000	3 000

Actions	Unité	Quantité	Coût unitaire (en milliers de FCFA)	Programmation physique					Programmation financière (en milliers de F CFA)					Localisation	Coût total (en milliers de F CFA)	Plan de financement	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			Commune et bénéficiaires	A rechercher : PTF et Etat
Effet attendu 3.3.2 : la pratique du sport, les activités artistiques et de loisir se sont accentuées									300	2 300	10 600	22 600	20 300	-	56 100	8 100	48 000
Contribuer à l'organisation des festivals artistiques	Appui	2	2 000	-	1	-	1	-	-	2 000	-	2 000	-	Ouo	4 000	1 000	3 000
Construire un plateau omnisport	Plateau	1	10 000	-	-	1	-	-	-	-	10 000	-	-	Ouo	10 000	1 000	9 000
Construire un stade communal	Stade	1	20 000	-	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	Ouo	20 000	2 000	18 000
Aménager des terrains de sport	Terrain	10	150	2	2	2	2	2	300	300	300	300	300	Commune	1 500	1 500	-
Construire et équiper des centres communautaires pour jeunes	Centre	1	20 000	-	-	-	1	-	-	-	-	20 000	-	Commune	20 000	2 000	18 000
Acquérir des équipements de sport	Equipe ment	2	300	-	-	1	1	-	-	-	300	300	-	Commune	600	600	-
Objectif stratégique 3.4: Assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales									4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-	20 000	5 000	15 000
Effet attendu 3.4.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement									4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	-	20 000	5 000	15 000
Former les producteurs en techniques CES/DRS	Session	10	500	2	2	2	2	2	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Commune	5 000	1 000	4 000
Réaliser des reboisements	Reboisement	10	1 000	2	2	2	2	2	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Commune	10 000	1 000	9 000
Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des pépiniéristes	Session	2	1 000	-	1	-	1	-	-	1 000	-	1 000	-	Commune	2 000	1 000	1 000
Réaliser des sessions de formation en éducation environnementale	Session	3	1 000	1	-	1		1	1 000	-	1 000	-	1 000	Commune	3 000	2 000	1 000
Créer des forêts villageoises	Forêt	PM							-	-	-	-	-	Commune	-		-
GENERAL									401 200	535 000	797 950	901 800	864 050	-	3 500 000	575 900	2 924 100

Source : présent plan

V. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION

La bonne mise en œuvre du plan communal de développement nécessite la mise en place de mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

5.1. Le mécanisme de mise en œuvre

Le mécanisme de mise en œuvre du présent plan stratégique comprend les instruments et les acteurs.

5.1.1. Les instruments

L'opérationnalisation du PCD de Ouo sera faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel d'investissement (PAI) et d'un plan de communication. En effet, pour une mise en œuvre réussie et pour plus de visibilité des projets du PCD, tous les acteurs du développement communal doivent se l'approprier. C'est pourquoi, une stratégie de communication sur le PCD sera élaborée et mise en œuvre. Elle devrait faciliter la mobilisation des ressources auprès de partenaires techniques et financiers.

5.1.2. Les acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du PCD requiert une synergie d'actions entre les acteurs de développement. Pour garantir une mise en œuvre efficiente des actions, les acteurs doivent mettre en place une bonne organisation.

☛ L'Etat et les services techniques

L'État va assumer ses fonctions régaliennes en créant les conditions favorables aux activités des acteurs au développement. Il veillera surtout à garantir la sécurité et la stabilité sociopolitique sur tout le territoire national ; gage d'une mise en œuvre optimum des projets de développement du PCD. Les services techniques vont appuyer et contrôler techniquement la mise en œuvre des actions et accompagner les communautés à élaborer les microprojets dans leur domaine d'activités respectif.

☛ Le Conseil municipal

Le Conseil municipal est le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre du plan et sera chargé de coordonner l'exécution des actions. Le Conseil municipal veillera à la mise en œuvre des actions conformément à la programmation physique et financière du PCD. En outre, il devra accompagner l'organe exécutif dans la promotion du PCD auprès des partenaires.

☛ Les Partenaires techniques et financiers

Les partenaires au développement devront apporter leur concours technique et financier à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan.

☛ Les populations bénéficiaires

Les populations doivent s'impliquer dans sa mise en œuvre à travers les contributions tant physiques que financières pour la réalisation des microprojets retenus. Elles assurent également le suivi de la mise en œuvre des projets dont elles sont bénéficiaires.

☛ Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle important dans la production, la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois. Les acteurs du privé sont les fournisseurs de biens et services ou des entreprises, pouvant passer des contrats de prestation

de services avec la commune, la fourniture des biens et services ou la réalisation de certains projets prévus dans le PCD. Ils participeront aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan.

☛ **Les autorités coutumières**

Les autorités coutumières restent incontournables dans la résolution des questions locales liées à la gestion des ressources naturelles notamment le foncier et participent à la mobilisation des populations. De même, elles constituent des structures consultatives en matière sociale et culturelle.

☛ **La société civile**

Représentée par les associations, les ONG, les syndicats etc., la société civile a pour rôle de conduire des actions de promotion de la gouvernance locale et de la participation citoyenne. En outre, l'implication de la société civile portera sur la participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PCD, au financement, à la formation, à l'appui-conseil des différents acteurs et la cogestion des entreprises (participation au Conseil d'administration ou comité de gestion).

5.2. La stratégie de mobilisation des ressources financières

Le Conseil municipal, avec l'appui du Comité technique se chargera de la mobilisation des ressources financières. Les principales activités de mobilisation de ces ressources sont :

- ☛ l'élaboration des conventions ou protocoles de financement ;
- ☛ l'élaboration de dossiers de projets ;
- ☛ l'évaluation des ressources budgétaires (recettes fiscales, fonds de concours de l'Etat, etc.) de la commune ;
- ☛ l'élaboration d'un répertoire des partenaires financiers potentiels ;
- ☛ l'organisation d'un forum communal sur le financement du PCD ;
- ☛ l'organisation d'une tournée de promotion du PCD ;
- ☛ la négociation de crédits.

5.3. Le cadre organisationnel

Le Conseil municipal assure la coordination des actions du PCD. Il définit les grandes orientations en matière de développement communal, discute et adopte le Plan communal de développement et contrôle son exécution. A cet effet, des organes seront mis en place. Il s'agit d'un comité de pilotage et un comité technique de suivi et d'évaluation.

5.3.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du PCD regroupera des représentants de services techniques, des conseillers municipaux, du secteur privé, de la société civile et des projets et programmes intervenant dans la commune, sous la présidence du Maire. Il aura pour missions (i) de superviser la mise en œuvre globale du plan, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner les directives nécessaires à la mise en œuvre cohérente du plan, (iii) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PCD. Le comité est mis en place par arrêté du Maire qui fixe la composition et le fonctionnement.

5.3.2. Le comité technique de suivi et d'évaluation

Pour l'opérationnalisation du plan, il sera mis en place un comité technique chargé du suivi évaluation du plan. Il aura entre autres tâches de :

- produire les programmes et rapports annuels d'activités à l'attention du comité de pilotage ;
- produire les budgets et les rapports financiers ainsi que les difficultés rencontrées à l'attention du comité de pilotage ;
- définir et de suivre les indicateurs de suivi-évaluation ;
- organiser la collecte et le traitement de données sur l'exécution des activités ;
- entreprendre des activités de recherche de financements et de partenariat ;
- proposer des activités de mobilisation permanente des acteurs dans la mise en œuvre du plan ;
- faire des propositions de correction au comité de pilotage pour l'amélioration des résultats ;
- mettre en œuvre toute tâche qui lui sera confiée par le comité de pilotage.

Le comité technique disposera d'un secrétariat permanent au sein de la mairie. Sa composition et ses modalités de fonctionnement seront définies par arrêté du Maire, après approbation du comité de pilotage.

En outre, le Cadre de concertation communal (CCCo) sera consulté. En effet, le CCCo est une structure consultative regroupant les acteurs de développement présents et/ou intervenant au niveau communal. Il a pour vocation d'être un espace de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement de la commune.

5.4. Le suivi et l'évaluation

5.4.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PCD comprendra deux (2) composantes à savoir une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation. Le Conseil municipal veillera à la mise en place des composantes par arrêté du Maire.

La composante technique de suivi visera à la collecte et à l'analyse des données afin de fournir des éléments d'appréciation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions, les objectifs atteints, le suivi de l'exécution financière des actions. La composante technique d'évaluation procédera à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale.

5.4.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation du PCD sont placés sous la responsabilité du comité de pilotage. A cet effet, il sera développé des outils tels le cadre logique (annexe 1), le cadre de mesure de performance, les plans annuels d'investissement (PAI), les fiches de suivi périodique, les

rapports d'évaluation. En phase avec ces outils, des rapports de mise en œuvre des activités seront produits.

5.5. Le plan de financement

Le coût global de la mise en œuvre du PCD 2021-2025 de Ouou s'élève à 3,5 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 700 millions de francs CFA. Le PCD sera financé à hauteur de 16,45% du coût total par les ressources propres. Il se dégage donc un besoin de financement de 2,9 milliards de francs CFA, soit 83,55% du coût total du plan.

Tableau 12 : schéma de financement

Axe	Programmation financière (X 1000 F CFA)					Coût total (X 1000 F CFA)	%	Sources de financement	
	2020	2021	2022	2023	2024			Commune et bénéficiaire s	A rechercher : PTF et Etat
Axe 1	32 400	71 250	73 200	32 200	58 200	267 250	7,64	177 950	89 300
Axe 2	245 700	247 450	424 500	618 500	617 750	2 153 900	61,54	278 400	1 875 500
Axe 3	123 100	216 300	300 250	251 100	188 100	1 078 850	30,82	119 550	959 300
Total	401 200	535 000	797 950	901 800	864 050	3 500 000	100	575 900	2 924 100
%	11,46	15,29	22,80	25,77	24,69			16,45	83,55

Source : Présent plan

5.6. Les hypothèses et l'analyse des risques

Les hypothèses désignent les conditions nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés. Elles incluent des conditions pour que les résultats se réalisent comme prévus.

Un risque est un évènement non désirable, plus ou moins prévisible, dont les conséquences sont susceptibles de porter préjudice au déroulement de l'activité d'une organisation ou d'une initiative, à l'atteinte de ses résultats et à sa pérennité. Ce qui caractérise un risque, c'est à la fois, l'incertitude et la menace.

Les principaux risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du PCD sont de six ordres : (i) le risque lié aux troubles sociopolitiques, (ii) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (iii) le risque d'une faible mobilisation des ressources financières, (iv) le risque lié aux aléas climatiques.

5.6.1. Le risque lié à l'insécurité et aux troubles sociopolitiques

La sécurité et la stabilité sociopolitique sont un gage d'un développement économique et social. Lorsque cette sécurité et stabilité font défaut, cet état de fait décourage l'investissement. C'est pourquoi, des efforts doivent être déployés au quotidien afin de garantir la sécurité et la stabilité pour un développement harmonieux et durable du territoire communal. En effet, l'accentuation de la lutte contre le terrorisme et la promotion d'un environnement sociopolitique apaisé s'avèrent nécessaires.

5.6.2. Le risque lié à la faible adhésion des acteurs

En tant que document d'orientation du développement communal à moyen terme, le PCD devra rencontrer l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement

de la commune. Certes l'approche de son élaboration a été participative, mais les chances de réussite de sa mise en œuvre des différentes actions tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Pour ce faire, il doit être prévu la mise en place d'un dispositif organisationnel approprié axé sur l'approche participative et inclusive de tous les acteurs, le recours au partenariat.

5.6.3. Le risque lié à la faible mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du PCD prévoit la mobilisation de trois milliards cinq cent millions neuf cent cinquante mille (3 500 000 000) FCFA pour les cinq (5) ans. Cela implique un effort substantiel au niveau des autorités communales, dans un contexte où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires de la commune ne permet pas de réaliser de grands investissements. En outre, l'incivisme fiscal constitue un frein au recouvrement efficace des recettes dans la commune dominée par le secteur informel. Ces difficultés de mobilisation des ressources pourraient entraver la réalisation des actions prévues par le PCD.

Pour faire face à ces risques, quatre sources de financement devront être explorées : l'utilisation efficiente des ressources transférées par l'Etat, la mobilisation optimale des ressources propres de la commune, la contribution des structures privées dans le cadre du partenariat public-privé et l'appui des Partenaires techniques et financiers.

5.6.4. Le risque lié aux changements climatiques

Le changement climatique qui se manifeste à l'échelle mondiale par le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques constitue une réalité vécue par les populations à la base. La commune de Ouou n'échappe pas à ce phénomène. En effet, du fait de la forte dépendance des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques aux précipitations, une non maîtrise des aléas connexes entrainera sans doute une déstabilisation des activités de production et du même coup, une baisse des rendements et des revenus.

Pour atténuer les impacts des aléas climatiques, il revient aux autorités communales de mettre en œuvre les orientations du programme national d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles au profit des populations. Cela implique de prendre en compte la mobilisation du financement et de renforcer l'adhésion des acteurs à la base aux innovations et aux nouveaux modes de production dans les secteurs les plus vulnérables aux aléas climatiques notamment l'agriculture, l'élevage et le commerce.

CONCLUSION

L'analyse diagnostique des secteurs socioéconomiques de la commune de Ouo a mis en lumière une commune à grandes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le développement est alors possible avec la prise en compte de ces atouts mais aussi, des obstacles majeurs qui minent son développement.

Fort de ces constats, le Conseil municipal bénéficiant de l'appui des partenaires au développement, s'est doté de cet outil de planification à moyen terme. Ainsi, le PCD 2021-2025 de Ouo ambitionne améliorer les conditions de vie de ses populations à travers trois (3) axes stratégiques, dix-huit (12) objectifs stratégiques et cent-soixante-onze (171) projets d'investissement. Le coût global de sa mise en œuvre s'élève à **trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) F CFA**.

Le premier axe stratégique, qui porte sur le renforcement de la gouvernance locale et administrative est évalué à deux cent soixante-sept millions deux cent cinquante mille (267 250 000) F CFA, soit 7,64% du coût total du plan. Le deuxième axe stratégique portant sur le développement des secteurs sociaux a un coût de mise en œuvre de deux milliards cent cinquante-trois millions neuf cent mille (2 153 900 000) F CFA, soit 61,54% du coût global du PCD. Enfin, le troisième axe qui porte sur le développement des secteurs économiques est évalué à un milliard soixante-dix-huit millions huit cent cinquante mille (1 078 850 000) F CFA, soit 30,82% du coût global du plan.

La contribution de la commune et des bénéficiaires est estimée à cinq cent soixante-quinze millions neuf-cent mille (575 900 000) F CFA, soit 16,45% contre deux milliards neuf-cent-vingt-quatre millions cent mille (2 924 100 000) F CFA, soit 83,55% à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. C'est pourquoi le Conseil municipal et l'ensemble de la population de Ouo doivent s'investir afin de gagner le pari de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures nécessaires à la mise en œuvre de leur PCD. La réussite de sa mise en œuvre dépendra du dynamisme du Conseil municipal, des CVD et l'implication réelle des populations locales et des partenaires techniques et financiers.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Commune de Ouou, (2020), “rapport diagnostic pour l’élaboration du plan communal de développement de Ouou.
2. Commune de Ouou, (2014), “Plan communal de développement de Ouou 2015-2019”.
3. DREP-CAS, (2016), “Étude diagnostique de la région des Cascades”.
4. Conseil Régional des Cascades, (2018), “Plan régional de développement des Cascades 2018-2022”.
5. INSD (2009), “projections démographiques sous nationales de 2007 à 2020”.
6. INSD (2017), “projections démographiques des communes de 2007 à 2020”.
7. INSD, (2008). “Résultats définitifs : Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2006”.
9. INSD, (2019), “ Annuaire statistique 2019 de la région des Cascades”.
10. MEF, (2013), “Guide méthodologique de planification locale, comment élaborer et mettre en œuvre un plan communal de développement (PCD)”.
11. DGGT, (2019), “Manuel supplétif aux guides méthodologiques de planification locale”.
12. Burkina Faso (2016), “Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020.
13. MINEFID (2017), Profil ODD du Burkina.
14. Burkina Faso (2017), “Schéma national d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT 2040)”.
15. DREP-CAS (2020), “Rapport des consultations régionales pour la formulation du référentiel national de développement 2021-2024”.

Annexe 1 : cadre logique

Intitulé du référentiel	Plan communal de développement 2021-2025 de Ouou					
Impacts escomptés du PCD	Les impacts escomptés du PCD sont (i) l'amélioration de la qualité de la prestation de l'administration communale à travers le renforcement de la gouvernance locale et administrative, (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers le développement des secteurs sociaux et (iii) l'émergence d'une économie inclusive et durable basée sur le développement des secteurs économiques					
AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE						
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la mairie et les infrastructures de l'information et de la communication						
Effet attendu 1.1.1: La gestion des ressources humaines, matérielles et financières est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2019)	Cibles 2025	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
IE 1.1.1.1	Taux de satisfaction des agents sur la gestion de leur carrière	ND	90%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.2	Taux d'exécution du budget	90%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Instabilité du réseau informatique
IE 1.1.1.3	Taux de couverture des besoins en matériel	80%	100%	Rapport d'activités	Mairie	Insuffisances des ressources financières
Effet attendu 1.1.2 : La complémentarité et la participation des différents acteurs aux processus de développement sont renforcées et leurs approches sont harmonisées						
IE 1.1.2.1	Proportion des femmes élues dans le conseil municipal	3,5%	30%			
IE 1.1.2.2	Taux de fonctionnalité des cadres de concertation	ND	100%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 1.1.3 : L'accès des citoyens à l'information est amélioré						
IE 1.1.3.1	Taux d'équipements en plateformes technologiques	5%	30%			Insuffisance ou absence des ressources
IE 1.1.3.2	Taux de couverture radiophonique	ND	80%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la mobilisation des ressources financières et assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PCD						
Effet attendu 1.2.1: Les ressources financières sont accrues						
IE 1.2.1.1	Taux d'accroissement des recettes totales	ND	80%	Rapport d'activités	TR/DRI	
Effet attendu 1.2.2: Le pilotage stratégique de l'économie de la commune est amélioré						

IE 1.2.2.1	Taux de fonctionnalité des instances de suivi de suivi-évaluation	ND	80%	Rapport d'activités	TR/DRI	
IE 1.2.2.2	Disponibilité de PCD	0	1	Rapport d'activités	Mairie	
IE 1.2.2.3	Disponible des rapports de suivi et d'évaluation du PCD	0	2	Rapport d'activités	Mairie	
Objectif stratégique 1.3 : Promouvoir la paix et la cohésion sociale.						
Effet attendu 1.3.1 : le civisme, la citoyenneté, la sécurité et droits humains sont promus						
IE 1.3.1.1	Nombre de cas de violation des droits humains enregistrés par les services des droits humains	ND	0	Rapport concerné	Mairie	
IE 1.3.1.2	Nombre d'actes de manifestations violents en milieu scolaire	ND	0	Rapport concerné	DREPS	
Effet attendu 1.3.2 : la gestion foncière, la prévention et le règlement des conflits sont améliorées						
IE 1.3.2.1	Taux de réduction de conflits liés à la gestion du foncier	ND		Rapport concerné	Mairie/HC	
AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX						
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer la santé et l'état nutritionnel de la population et accélérer la transition démographique						
Effet attendu 2.1.1 : L'accès aux services de santé s'est amélioré et la transition démographique est accélérée						
IE 2.1.1.1	Taux d'accouchement assistés par du personnel qualifié			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
IE 2.1.1.2	Taux de létalité liée au paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
IE 2.1.1.3	Rayon moyen d'action théorique			Annuaire statistique	DRS	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 2.1.2 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré						
IE 2.1.2.1	Evolution du nombre de cas de malnutrition			Annuaire statistique	DRS	
Objectif stratégique 2.2 : Développer l'éducation et la formation						
Effet attendu 2.2.1 : L'éducation et la formation professionnelle sont développés						
IE 2.2.1.1	TBS au préscolaire			Annuaire statistique	DREPPNF	Insuffisances des ressources, Non adhésion des acteurs, Instabilité socio-politique
IE 2.2.1.2	TBS au primaire			Annuaire statistique	DREPPNF	
IE 2.2.1.3	TBS au post-primaire			Annuaire statistique	DREPS	
IE 2.2.1.4	TBS au secondaire			Annuaire statistique	DREPS	
Objectif stratégique 2.3 : Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau						
Effet attendu 2.3.1 : L'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré						
IE 2.3.1.1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	64,5%	100%	Rapport de performance	DREA	

IE 2.3.1.2	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	ND		Rapport de performance	DREA	Pesanteurs socio-culturelles, Non adhésion des acteurs
Effet attendu 2.3.2 : La gestion durable des ressources en eau est assurée						
IE 2.3.2.1	Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	ND	100%	Rapport de performance	AEC/DREA	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 2.4 : Promouvoir l'emploi, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la protection sociale						
Effet attendu 2.4.1 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes et les femmes						
IE 2.4.1.1	Taux de chômage	ND		Rapport d'enquête	DREP/DRT	
Effet attendu 2.4.2 : La protection et la promotion des groupes socio-spécifiques et vulnérables sont assurées						
IE 2.4.2.1	Nombre d'enfants en situation de rue	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
IE 2.4.2.2	Nombre de cas de conflits familiaux enregistrés	ND		Rapport d'activités	DRFSNFAH	
Objectif stratégique 2.5 : Améliorer l'accès à l'énergie et aux logements décents						
Effet attendu 2.5.1 : l'accès aux services énergétiques de qualité est garanti						
IE 2.5.1.1	Taux d'électrification	ND		Rapport concerné	SONABEL	
Effet attendu 2.5.2 : L'accès à des logements décents est assuré pour tous						
IE 2.5.2.1	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	ND		Rapport concerné	OSC	
IE 2.5.2.2	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction				Mairie	
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES						
Objectif stratégique 3.1 : Améliorer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dynamiser le secteur industriel et artisanal						
Effet attendu 3.1.1 : La sécurité alimentaire est assurée						
IE 3.1.1.1	Taux d'accroissement des productions	5%	15%	Rapport concerné	DRAAH/DRRAH	Insuffisance ou absence des ressources
IE 3.1.1.2	Taux de couverture des besoins céréaliers	ND	+100%	Rapport concerné	DRAAH	
Effet attendu 3.1.2 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est dynamique en matière de création de richesses						
IE 3.1.2.1	Taux d'accroissement des unités économiques	ND		Rapport concerné	DREP/DRCIA	
Objectif stratégique 3.2 : Développer les infrastructures marchandes et routières						
Effet attendu 3.2.1 : L'activité commerciale s'est accrue						
IE 3.2.1.1	Proportion de localités ayant un marché fonctionnel	-15%	100%	Rapport d'enquête	OSC/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Effet attendu 3.2.2 : L'accès aux zones rurales et la mobilité urbaine sont améliorés						

IE 3.2.2.1	Proportion de pistes rurales aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
IE 3.2.2.2	Proportion de linéaire de voiries primaires aménagées	ND		Rapport d'activités	DRI/Mairie	Insuffisance ou absence des ressources
Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir les secteurs touristique, culturel, artistique et sportif						
Effet attendu 3.3.1 : L'activité touristique et culturelle est améliorée						
IE 3.3.1.1	Nombre de touristes enregistrés dans les sites	ND		Rapport d'activités	DRCAT	
Effet attendu 3.3.2 : La pratique du sport, les activités artistiques et de loisirs se sont accentuées						
IE 3.3.2.1	Nombre de touristes enregistrés dans les sites	ND		Rapport d'activités	DRCAT	
Objectif stratégique 3.4 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles et environnementales						
Effet attendu 3.4.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement						
IE 3.4.1.1	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	ND		Rapport d'activités	DREPPNF/DREPS	

Source : présent plan